



MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION,
DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS



BILAN DE FORMATION CONTINUE 2018/2019

Personnels du premier degré, personnels du second degré et
personnels ATSS
(Conseil d'école du 14 novembre 2019)



Service Formation Continue de l'ESPE
Coordination : Mathilda CHANG
Ingénierie 1er degré : Anita YU
Ingénierie 2nd degré : Teddy LY
Ingénierie ATSS : Mélanie PEROLINI

PREAMBULE

CONCEPTION ET PILOTAGE DE LA FORMATION CONTINUE

Texte de référence : Convention cadre du 4 septembre 2015 relative à l'école supérieure du professorat et de l'éducation de la Polynésie française, et Avenant n° 1 du 18 octobre 2018.

Art. 3 La conception et le pilotage des actions de formation continue sont confiés à l'ESPE de la Polynésie française. La Polynésie française conserve la responsabilité de sa mise en œuvre.

Art. 8 Les services du ministère de l'éducation de la Polynésie française présentent à l'ESPE de la Polynésie française les informations liées à l'engagement et à la liquidation des dépenses programmées dans le plan de formation en application de l'article 16 de la convention Etat/Pays n°99-16 du 22 octobre 2016.

La formation continue est un élément central du projet d'amélioration de la performance éducative de la Polynésie française. Elle permet l'accompagnement des réformes relatives aux enseignements et à leur organisation, ainsi que les nécessaires changements de pratiques de classe.

Dans la continuité des plans de formations 2015/2016, 2016/2017, 2017/2018, l'offre de formation 2018/2019 s'articule autour de **quatre orientations stratégiques** adoptées par le COSP et validées par le Conseil d'école :

1. Garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'école
2. Garantir les conditions de la réussite de tous les élèves
3. Mieux piloter pour garantir l'équité territoriale
4. Garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels.

Dans le cadre de cette politique de formation, **les thèmes de formation prioritaires** qui structurent le plan de formation continue sont au nombre de 14 :

- 1) les nouveaux cycles nouveaux programmes,
- 2) le langage, les langues et le plurilinguisme,
- 3) l'éducation prioritaire,
- 4) la maternelle,
- 5) les liaisons inter-cycles,
- 6) l'école inclusive,
- 7) l'école à l'ère du numérique,
- 8) le climat scolaire,
- 9) le développement des compétences professionnelles des chefs d'établissement et des directeurs d'écoles,
- 10) le développement des compétences professionnelles des personnels d'enseignement, d'éducation et d'orientation,
- 11) le développement des compétences professionnelles des personnels administratifs, techniques, sociaux et de santé,
- 12) la rénovation des diplômes,
- 13) le pilotage pédagogique par la formation de formateurs, les groupes ressources et les animations pédagogiques,
- 14) les formations diplômantes et qualifiantes.

Le présent document dresse **le bilan d'exécution du plan de formation continue de l'année 2018/2019**, et donne **un aperçu global de son évolution sur les 4 dernières années**.

Table des matières

PREAMBULE	2
LES CHIFFRES CLES DU PLAN DE FORMATION 2018/2019	5
UN PLAN DE FORMATION QUI S'INSCRIT DANS LES 4 AXES STRATEGIQUES.....	8
L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 DANS LE PREMIER DEGRE.....	10
L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 DANS LE SECOND DEGRE	15
L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 POUR LES PERSONNELS ATSS	21
UN EFFORT CERTAIN EN DIRECTION DES ILES.....	28
BILAN SUR LES QUATRE DERNIERES ANNEES D'EXERCICE	32
PERSPECTIVES ET INTERROGATIONS.....	33

METHODOLOGIE

LA COLLECTE DES DONNEES

Le système de gestion de contenus utilisé est Business Objects. Il permet d'interroger les bases de données de GAIA (Gestion Académique Informatisée des Actions de formation), logiciel de gestion du plan de formation continue. Chaque année, l'extraction des données est nécessaire pour trois missions clés de l'activité de formation continue de l'ESPE :

- le bilan du plan de formation de l'année n-1,
- l'étude de l'offre de formation de l'année n+1,
- la régulation de l'exécution du plan de formation de l'année en cours.

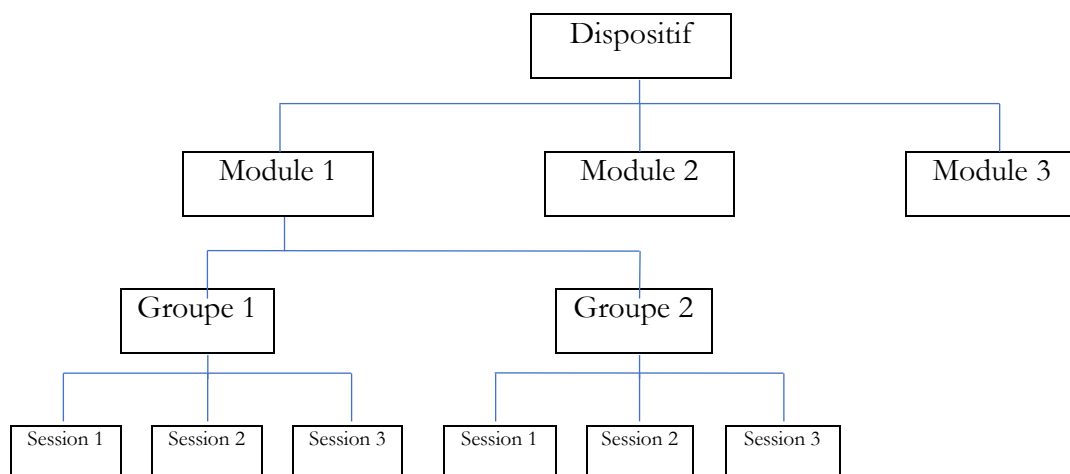
Nous n'avons pas accès aux requêtes de l'application EGIDE de récupération des données de GAIA. Elle permet de renseigner l'enquête nationale sur les données de la formation continue des personnels de l'éducation nationale.

Par ailleurs, GAIA est utilisé par l'ensemble des acteurs et structures parties prenantes de la formation :

- les personnels du premier degré, du second degré et les personnels ATSS pour la consultation du plan et de leur passeport formation et l'inscription aux actions de formation,
- le pôle ingénierie de l'ESPE pour la gestion et la validation des dispositifs/modules et sessions de formation,
- le bureau de la formation de la DGEE pour la gestion des convocations et des feuilles d'émargement,
- l'outil n'est pas utilisé par le bureau des finances de la DGEE pour les opérations comptables liées au paiement des ordres de mission des acteurs et des rémunérations des formateurs.

La qualité des requêtes dépend en premier lieu de la fiabilité des données enregistrées dans GAIA.

LE PAF SE DECLINE EN DISPOSITIFS COMPOSES D'UN OU PLUSIEURS MODULES.



Les **dispositifs** et **modules de formation** se caractérisent par :

- un intitulé,
- un objectif de formation,
- des contenus qui indiquent le champ de connaissances ou de pratiques sur lequel porte le module,
- la durée de la formation,
- la méthode pédagogique envisagée,
- un public cible qui correspond à la population visée.

Une **session de formation** est la réalisation d'un module de formation planifié pour un groupe. Ainsi un module peut être démultiplié en une ou plusieurs sessions pour des groupes de stagiaires identiques ou différents.

LES INDICATEURS UTILISES

- **candidature exprimée** : candidature d'une personne à un module à candidature individuelle. Une personne peut exprimer jusqu'à six candidatures ;
- **convoqué** : personne convoquée à un module de formation. Une personne convoquée à plusieurs sessions d'un même module est considérée comme « un convoqué ». Une personne convoquée à plusieurs modules est comptabilisée autant de fois qu'il y a de modules ;
- **journée-stagiaire** : somme des nombres d'heures de présence saisies dans GAIA / 6 ;
- **taux d'inscription** : rapport entre le nombre de personnes ayant fait une demande de formation et le public potentiel ; demande ensuite soumise à la validation selon les cas de l'IEN de circonscription, du chef d'établissement ou du chef de service ;
- **taux d'accès à la formation** : rapport entre le nombre de stagiaires convoqués et le public potentiel ;
- **taux de présence** : taux qui prend en compte les stagiaires qui ont émarginé au moins une fois sur le module auquel ils ont été convoqués (au moins 1 heure de présence).
- **stage de circonscription** : formation du premier degré pour les enseignants des écoles de la circonscription ;
- **stage territorial** : formation organisée à un niveau inter-circonscription à l'initiative des IEN qui possèdent, pour certains en plus de la responsabilité d'une circonscription, une mission particulière d'ordre pédagogique dans un champ disciplinaire précis et dans un cadre territorial.

LES CHIFFRES CLES DU PLAN DE FORMATION

2018/2019

Le plan de formation continue 2018/2019 a été validé par le Conseil d'école du 7 mai 2018.

- **L'exécution globale du plan de formation continue 2018/2019**

PREMIER DEGRE			
	Nb de prévus	Nb de réalisés	% de réalisation
Dispositifs	85	39	45,88 %
Modules	198	87	43,93 %
Sessions	X	128	X

SECOND DEGRE			
	Nb de prévus	Nb de réalisés	% de réalisation
Dispositifs	162	122	75,3 %
Modules	200	140	70 %
Sessions	X	293	X

ATSS			
	Nb de prévus	Nb de réalisés	% de réalisation
Dispositifs	36	15	41,6 %
Modules	48	15	31,25 %
Sessions	X	44	X

De manière très générale, bien que des développements plus détaillés seront exposés dans les pages qui vont suivre, les éléments impactant la réalisation des plans de formation et qui expliquent les différences constatées sont :

- la disponibilité de la brigade de formation dans le premier degré,
- le budget imputé à la formation des personnels ATSS de 3 millions de francs pacifique, ce qui constitue un facteur limitant qui n'est pas à négliger.

- **Les bénéficiaires de la formation**

	Nb de convoqués	Nb de personnels concernés	Nb de journées stagiaires réalisées	Formés, en % du public potentiel*
Premier degré	1275	752	3962,5	41 %
Second degré	3463	1746	3919	63 %
ATSS	340	195	468,67	22 %

* Public potentiel : 1^{er} degré/1812, 2nd degré/2762 (Public 2110 + Privé 652), ATSS/888.

Le nombre de journées stagiaires est équivalent pour les deux degrés bien que le nombre de stagiaires convoqués soit deux fois plus important pour le second degré que pour le premier degré. Les professeurs des écoles sont habituellement convoqués pour une durée de 5 jours alors qu'ils le sont essentiellement sur une journée pour les professeurs de collège et lycée.

	Nb de sessions réalisées	Nb de sessions comptabilisées*	% de présentisme
Premier degré	128	116	87,5 %
Second degré	293	265	85,5 %
ATSS	44	44	84 %

* Nb de sessions pour lesquelles les feuilles d'émargement ont été retournées au pôle formation de la DGEE et pour lesquelles les présences/absences ont été saisies dans GAIA.

• Les responsables de formation et les formateurs

Les actions de formation ont été proposées par 47 responsables de formation parmi les IA-IPR, les IEN, les CMI, les formateurs de l'ESPE.

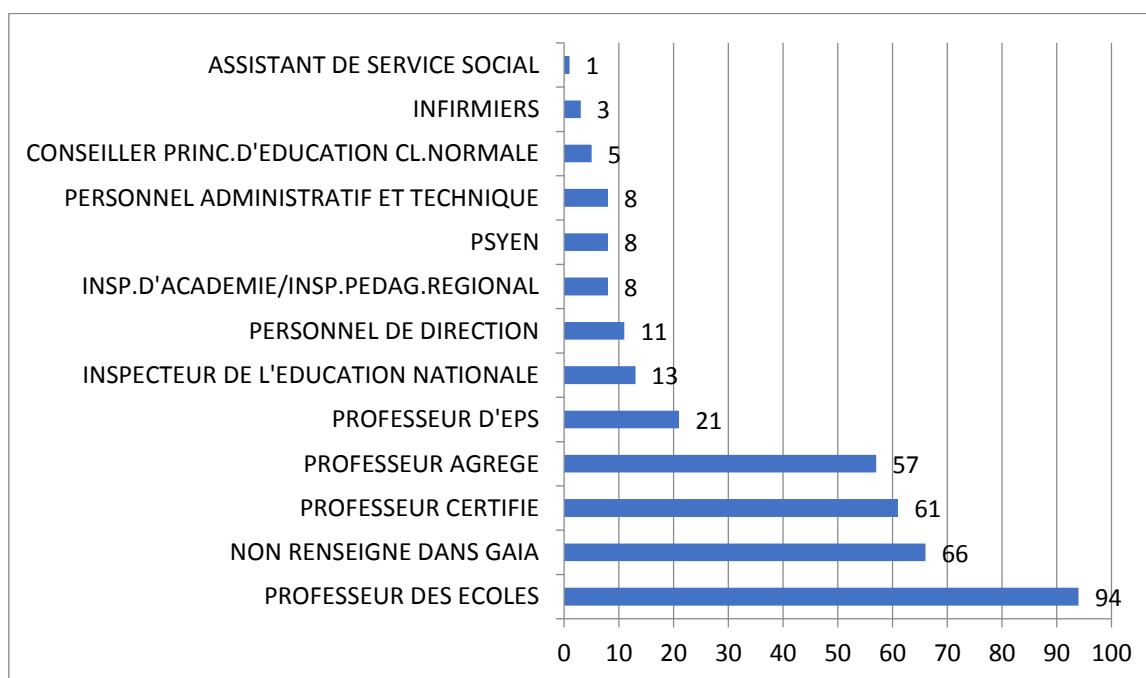
Elles ont été animées par un total de 356 formateurs. Certains sont intervenus auprès des 3 types de personnels :

	Nb de formateurs	Nb d'heures de formation assurées	Nb jours de formation par formateur **
Premier degré	193	*5453	4,7
Second degré	167	3383	3,4
ATSS	19	331	2,9

* Pour le premier degré, cette donnée est à nuancer car les formateurs sont convoqués sur un dispositif entier indépendamment de leur nombre d'interventions dans le dispositif.

** Il s'agit d'une donnée globale ; certains formateurs peuvent intervenir 4h, alors que d'autres animent une formation durant 10 jours.

Figure 1 : Nombre de formateurs en fonction de leur corps



Dans le premier degré, les formateurs sont essentiellement les IEN, les conseillers pédagogiques de circonscription, les enseignants animateurs Tice et Langues identifiés « professeur des écoles » dans le graphique.

Dans le second degré, on observe une forte participation à l'animation des actions de formation de personnels enseignants dont les CMI.

Les formateurs de l'ESPE sont également sollicités sur les formations des 1^{er} et 2nd degrés. On les retrouve dans les différents corps du graphique ci-dessus.

Pour les personnels ATSS, les enseignants des lycées professionnels représentent un vivier de formateurs important. Les formations aux différentes habilitations nécessitent que les formateurs soient agréés et reconnus.

Pour l'ensemble de ces personnels, la formation continue représente soit une partie de leurs missions, soit une activité supplémentaire qui s'ajoute à un travail à temps plein.

Le problème de la professionnalisation des formateurs se pose. Les formations de formateurs mises en œuvre cette année sont :

- la formation des tuteurs. Cette formation correspond au développement des compétences dans l'accompagnement de stagiaires en formation initiale ; elle exclut l'intervention dans l'animation d'actions de formation continue.
- La préparation au CAFIPEMF et au CAFFA. Ces formations préparent aux concours de recrutement. Certains candidats ont une expérience solide en formation ; d'autres doivent se projeter dans la posture de formateur. Ils participent à la constitution d'un vivier de compétences qui est toutefois mouvant car certains lauréats de CAFFA sont des enseignants mis à disposition. Actuellement, les titulaires du CAFIPEMF ne sont pas ou sont très peu sollicités dans les actions de formation continue.
- Le séminaire des CPAIEN.
- La formation de formateurs de formateurs PRAP-IBC pour laquelle un missionnaire de métropole s'est déplacé en Polynésie en août 2019.
- Les groupes ressources du second degré animés par les IA-IPR. Ils existent en histoire-géographie, en EPS, en maths, en physique-chimie, en anglais, en langues polynésiennes.
Dans le 1^{er} degré, les groupes territoriaux animés par les IEN et certains IA-IPR concernent les domaines suivants : maths, numérique, REP+, maîtrise de la langue française, maternelle, culture humaniste, sciences et technologie, EPS, langues.
- La formation des formateurs des 1^{er} et 2nd degrés à l'ingénierie de formation avec l'intervention de deux formateurs de l'institut français de l'éducation Ifé. Elle a concerné 90 personnes : IA-IPR, IEN, CMI, CPAIEN, enseignant-animateurs, formateurs disciplinaires.
- L'observatoire et conservatoire des pratiques enseignantes - Polyfoc - est un projet longitudinal de l'ESPE, en collaboration avec l'Ifé de Lyon. Il est prévu sur 2 années et permet de former des formateurs à l'utilisation de la vidéo en formation. Il s'agit également de recueillir des matériaux (vidéos de séance et d'entretiens avec des enseignants) afin de créer des outils de formation qui seront mis à disposition des formateurs de Polynésie.

L'intérêt de ces trois derniers dispositifs est de pouvoir accompagner les formateurs de manière continue sur une année, indispensable à une véritable montée en compétences de ces personnels.

Dans certains domaines, il est difficile de recruter des formateurs, telles les formations transversales, les formations de formateurs.

• Les modalités et formes pédagogiques

	Présentiel	Hybride	Distanciel
Premier degré	75	12	0
Second degré	131	9	0
ATSS	15	0	0

	Stage	Groupe de travail	Réunion	Séminaire
Premier degré	53	23	0	11
Second degré	125	7	6	2
ATSS	15	0	0	0

Nous sommes dans un format de formation classique, le stage en présentiel et pour les enseignants du premier degré, sur 5 jours d'affilée.

Peu de formateurs investissent les formations hybrides.

UN PLAN DE FORMATION QUI S'INSCRIT DANS LES 4

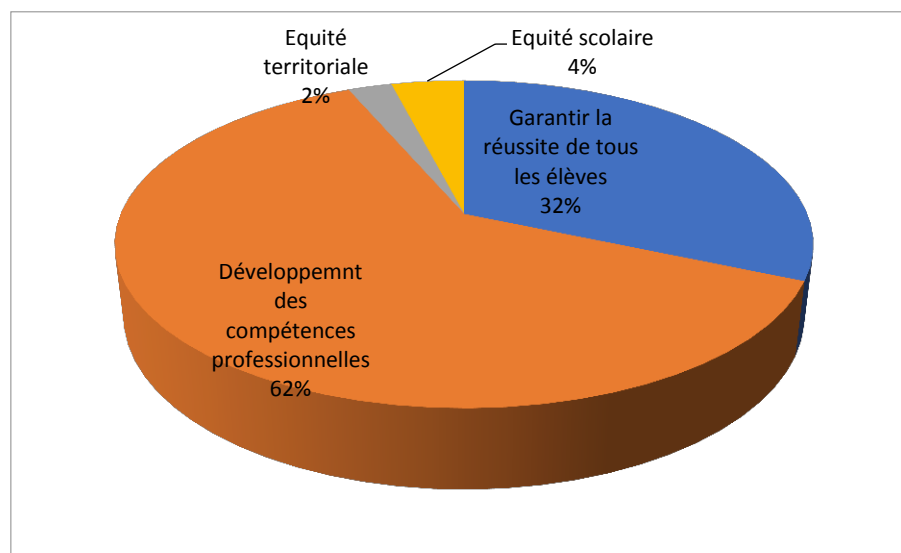
AXES STRATEGIQUES

Le conseil d'école en date du 19 mai 2016 a retenu quatre axes stratégiques de formation pour la période 2017-2020 :

- Garantir l'équité scolaire pour favoriser la confiance dans l'école,
- Garantir les conditions de réussite de tous les élèves,
- Mieux piloter pour garantir l'équité territoriale,
- Garantir le développement des compétences professionnelles de tous les personnels.

Ces orientations sont inscrites au cœur des priorités de la politique éducative de la Polynésie française. Elles sont cohérentes également avec les orientations nationales.

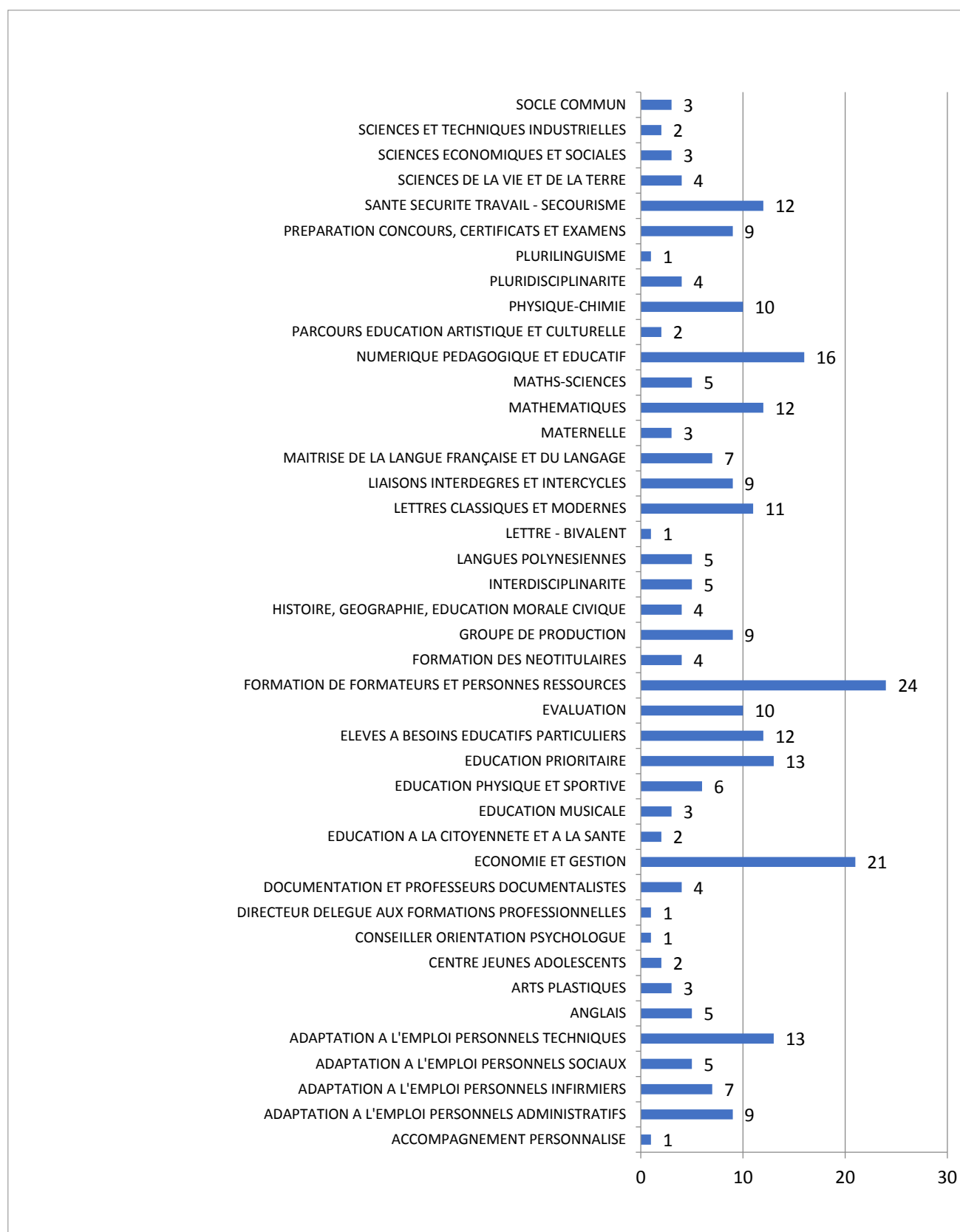
Figure 2 : Répartition des dispositifs par orientation dans l'offre de formation



2 % pour « l'équité territoriale » ne reflète pas l'effort consenti pour garantir la recherche d'efficacité sur tout le territoire malgré les contraintes géographiques. La démonstration en sera apportée ultérieurement.

Le plan de formation est commun à l'ensemble des acteurs de l'école. La répartition par thème regroupe les dispositifs destinés aux personnels enseignants du premier degré et du second degré, des personnels d'éducation et des personnels ATSS des établissements scolaires et des services de l'éducation du pays et de l'état. Le graphique ci-après rend compte de la diversité des champs disciplinaires et des domaines d'activités des dispositifs proposés aux usagers.

Figure 3 : Nombre de dispositifs prévus en fonction du thème



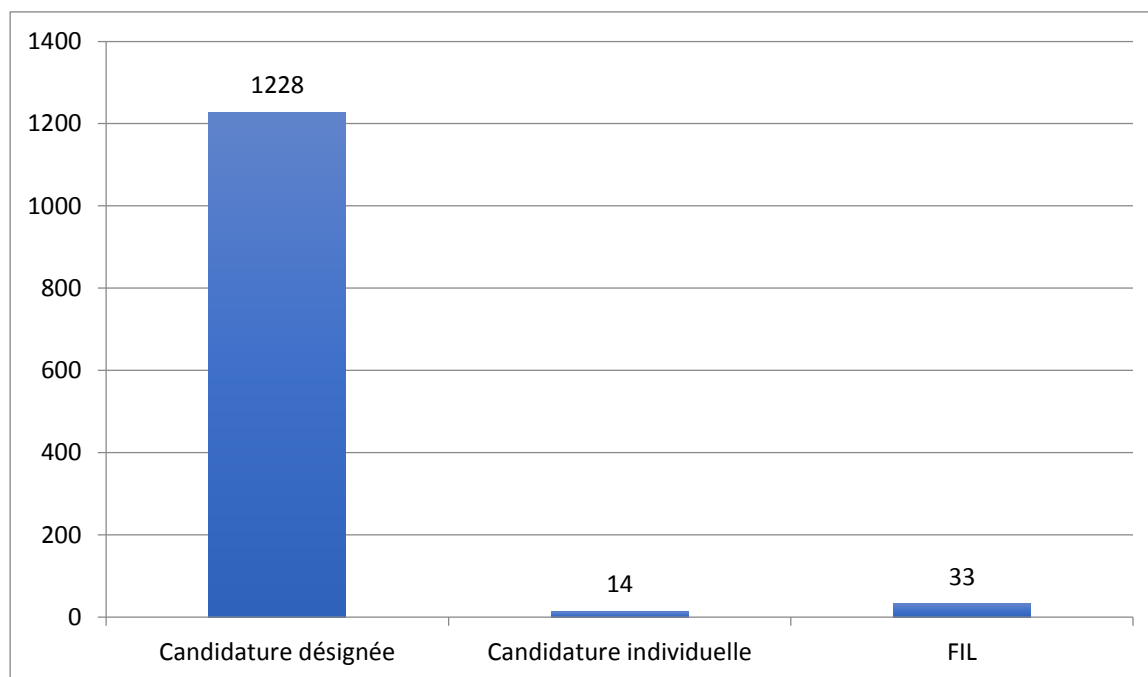
Cet histogramme inclut les dispositifs du 1^{er} degré ; l'inscription dans un thème permet alors de donner au stage de 5 jours une certaine coloration.

Les formations d'initiative locale y sont également réparties dans les thèmes : évaluation (9), EBEP (3), pluridisciplinarité (3), liaisons interdegrés et intercycles (4), numérique pédagogique et éducatif (3), EPS (1), économie-gestion (1), SST(3), soit un total de 27 dispositifs.

L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 DANS LE PREMIER DEGRE

Les formés

Figure 4 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures



Dans le premier degré, 1 521 convocations ont été envoyées au total.

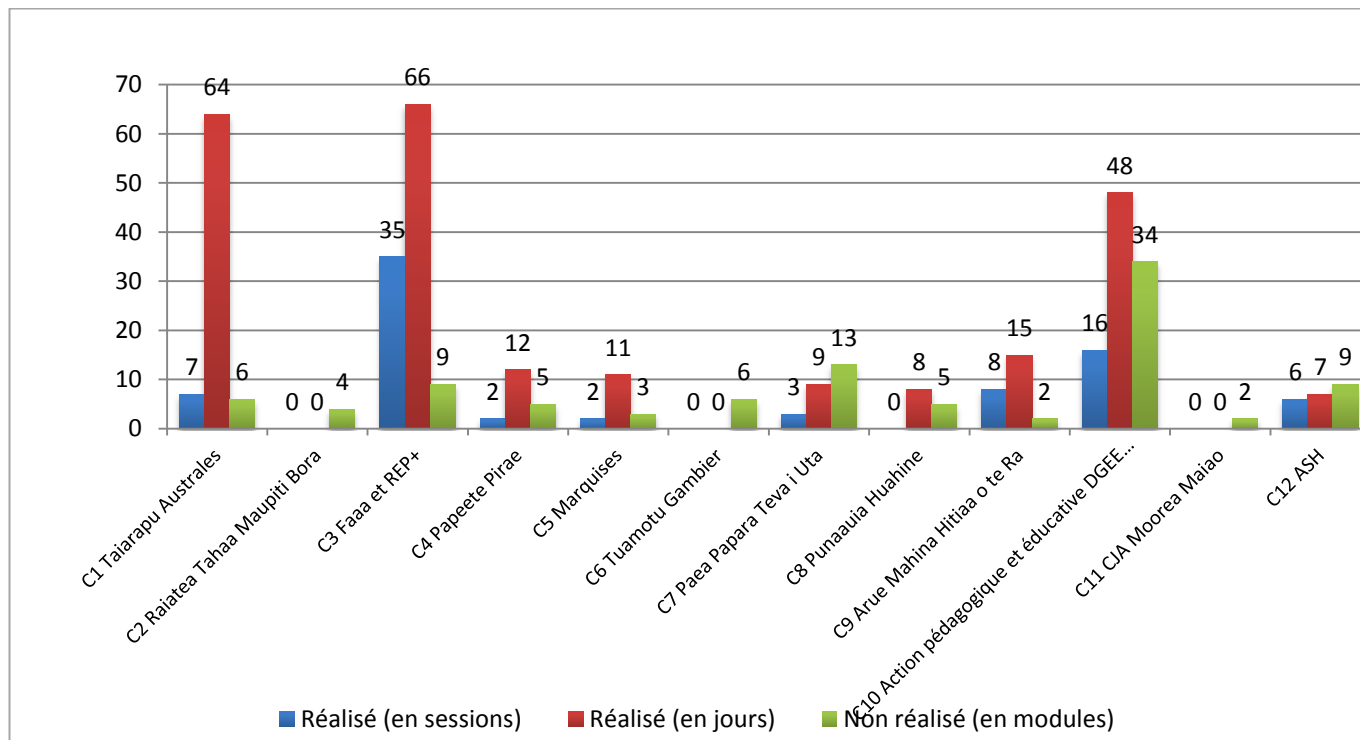
5 dispositifs ont été proposés au PAF 2018-2019 1^{er} et inter-degré, en candidature individuelle (CIN). Seules 47 candidatures ont été comptabilisées, ce qui indique que ce n'est toujours pas une pratique installée dans le premier degré.

La majorité des stages en candidature individuelle n'a pas été mise en œuvre par les responsables de formation, par manque de candidature ou pour des raisons organisationnelles.

Tableau 1 : Dispositifs à candidature individuelle non mis en œuvre dans le premier degré

Identifiant	Type de candidature	Libellé	Nb places prévisionnel	Durée moyenne estimée par pers en heures	Nb de candidats
18A0410041	CIN	EPS0I- LE SCENARIO PEDAGOGIQUE ENRICHI EN EPS	36	6	30
18A0410196	CIN	EMC0I INTERDEGRE FORMATION SEMAINE DE LA PRESSE	40	4	11
18A040212	CIN	MAT0I INTERDEGRE ALGORITHMIQUE ET PROGRAMMATION	15	6	1
18A0410236	CIN	PLU0I INTERDEGRE DVPT DE LA COMPTCE PLURILINGUE	20	6	6

Figure 5 : Nombre de sessions et nombre de journées de formation par circonscription



Le différentiel entre le réalisé et le nombre de journées de formation s'explique par :

- un format de stage de 5 jours ;
- un format de stage d'une journée, mais prévu pour plusieurs groupes.

En REP+, les sessions réalisées sont statutaires. Sur Faaa, ce sont les stages écoles, les concertations supplémentaires de circonscription ou encore les séminaires de directeurs. Une formation destinée à un public spécifique (adjoints supplémentaires AS, personnels plus de maîtres que de classes PDMQDC, maîtres supplémentaires pour la réussite éducative MSRE) a été proposée aux 3 REP+ (circonscriptions 3, 6 et 7).

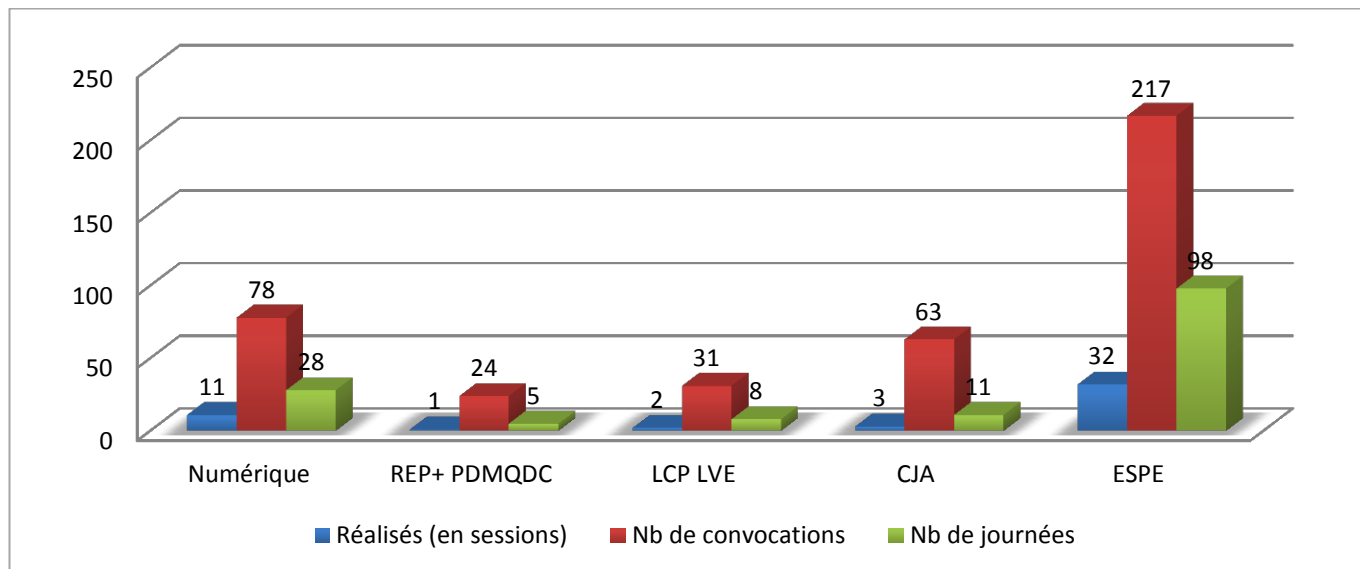
En circonscription 1, les stages mis en œuvre concernent les écoles Toahotu, Tautira ou encore Rimatara et Rapa mais aussi les directeurs d'école de Taïarapu et des Australes.

En circonscription 10, on peut lister les formations suivantes en réalisé :

Dispositif	Intitulé	Durée en jours	Nombre de stagiaires
18A0410155	Formation continue des directeurs des ISLV	1	7
	Formation continue des directeurs de Tahiti et Moorea	1	25
	Formation continue des directeurs des circonscriptions 3, 4 et 12	3	32
	Formation continue des directeurs de Taïarapu	2	20
	Formation continue des directeurs de Papara	2	12
	Formation continue des directeurs de Paea Teva i Uta	2	16
18A0410179	Stage statutaire des nouveaux directeurs	12	14
18A0410177	Regroupement des CPAIEN et autres formateurs	3	91
18A0410239	Dispositif expérimental Cycle 3 Atuona Marquises Sud	4	10
	Dispositif expérimental Cycle 3 Taiohae Marquises Nord	4	12
	Dispositif expérimental Cycle 3 Fakarava Rangiroa	6	6
	Dispositif expérimental Cycle 3 Rimatara Rurutu	3	10
	Dispositif expérimental Cycle 3 Rurutu	2	10
18A0410180	Préparation à la liste d'aptitude des directeurs	1	14

Les stages non réalisés découlent de plusieurs causes que détaille la figure 8.

Figure 6 : Nombre de sessions, nombre de convocations et nombre de journées de formation par mission



Les sessions mises en œuvre par l'ESPE concernent principalement les formations CAPPEI dont elle a en charge la coordination (17 sessions représentant 90 jours de formation), organisées en collaboration avec la cellule ASH de la DGEE.

Dans la perspective de la mise en place du CAPPEI en Polynésie, 7 dispositifs ont été créés en candidature désignée :

Dispositif	Intitulé	Durée en jours	Nombre de stagiaires
18A0410147	Regroupement en tronc commun	34	16
18A0410148	Module de professionnalisation- Enseigner en SEGPA	5	6
18A0410149	Module de professionnalisation- Enseigner en RASED	5	5
18A0410150	Module de professionnalisation- Coordonner une ULIS	5	5
18A0410171	Formation des tuteurs accompagnateurs CAPPEI	1	14
18A0410252	Modules d'approfondissement GDS1/GDS2, TFC troubles psychiques	36	16
18A0410146	Propédeutique pré-CAPPEI stagiaires et tuteurs	6	20

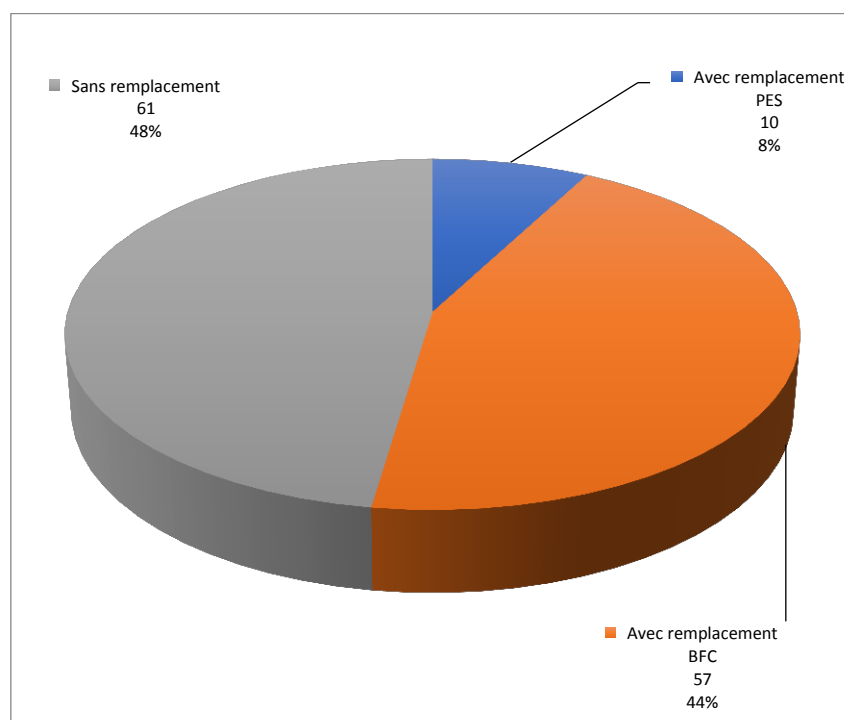
A celles-ci s'ajoutent plusieurs formations en ingénierie pédagogique regroupant près de 90 formateurs des 1^{er} et 2nd degrés, initiées par le groupe POLYFOC. Ces sessions de formation s'inscrivent dans le cadre de la création de l'Observatoire conservatoire des pratiques enseignantes en Polynésie, projet collaboratif entre l'ESPE de Polynésie française et l'IFE de Lyon, avec le partenariat de la DGEE et du Vice-Rectorat.

Dans le domaine du numérique, les formations sur site sont toujours privilégiées, avec le déplacement de formateurs en 2018-2019 sur Hiva Oa, Tahuata, Ua Huka, Rimatara et Fakarava.

Elles concernent aussi l'accompagnement du C2i2e session 2018 (formation de formateurs), ainsi que la formation des EATICE (3 sessions en octobre, février et mai).

Plusieurs sessions ont été proposées dans le domaine de l'enseignement spécialisé portant sur les thématiques « Enseignement, compétence et interdisciplinarité aux cycles 1 et 3 », « Formation à la psychologie du handicap », avec près de 120 convocations. Elles apparaissent dans la figure 5.

Figure 7 : Proportion des sessions ayant nécessité ou non des moyens de remplacement (en sessions)



L'offre de formation comporte 44 % de formations mobilisant les moyens de remplacement, contre 48 % qui n'en nécessitent pas.

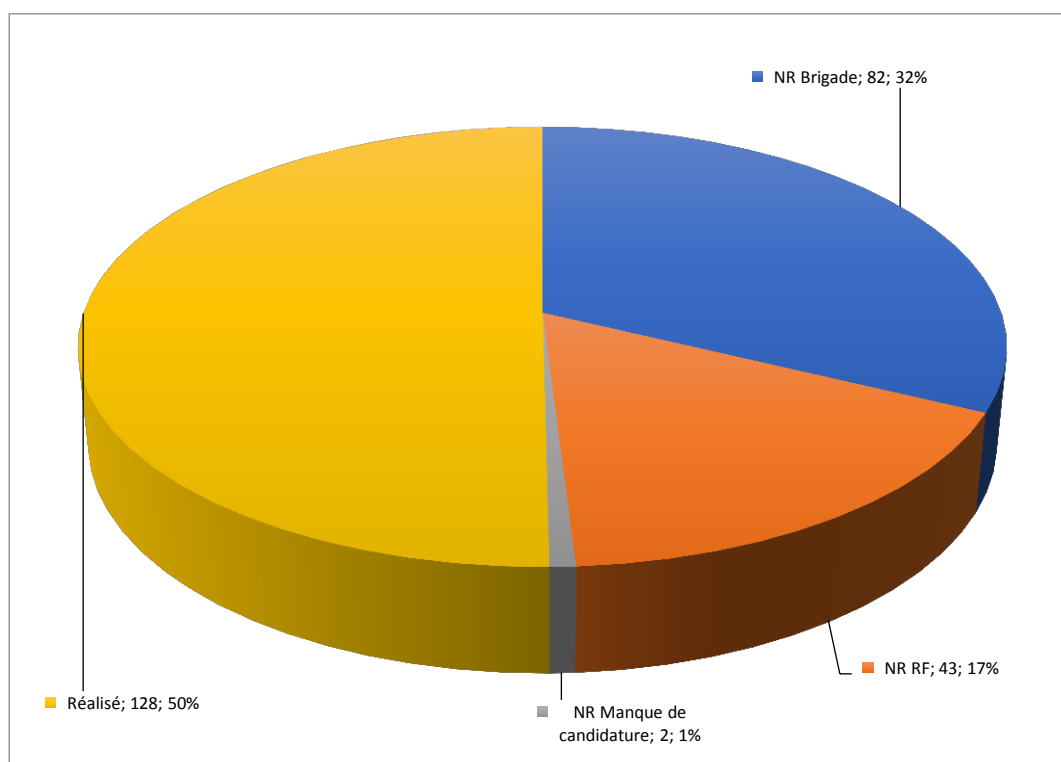
Les sessions de formation sans remplacement concernent :

- les formations in situ : sur le numérique notamment, ou sur les sites expérimentaux au cycle 3, dans les archipels de Polynésie ;
- les personnels surnuméraires (les AS REP+, PDMQDC, MSRE) ;
- les formations de formateurs ou de cadres (tuteurs CAPPEI, formateurs des 1^{er} et 2nd degrés, directeurs, enseignants animateurs en numérique EA-TICE, enseignants animateurs EA-LCP, formateurs et validateurs C2i2e, conseillers pédagogiques CPAIEN) ;
- les formations hors temps scolaire ;
- les formations gagées sur des moyens propres de remplacement (CJA).

Dans le cadre de la formation en alternance des enseignants stagiaires à l'ESPE (M2 MEEF1 P1D), deux formations ont pu être conduites

- stage massé 1 (19/11 au 07/12) : Stage de circonscription « Enseignement, compétences et interdisciplinarité »
(RF IEN Corinne Grasset)
- stage massé 2 (04 au 22/03) : Stage de circonscription « Apprentissages fondamentaux et difficulté scolaire »
(RF IEN Bruno Le Roux)

Figure 8 : Sessions 2018-2019 non réalisées (NR) dans le premier degré



Le taux de réalisation des sessions de formations est de 50 % contre 76 % en 2017-2018.

Les raisons de la non mise en œuvre des sessions sont :

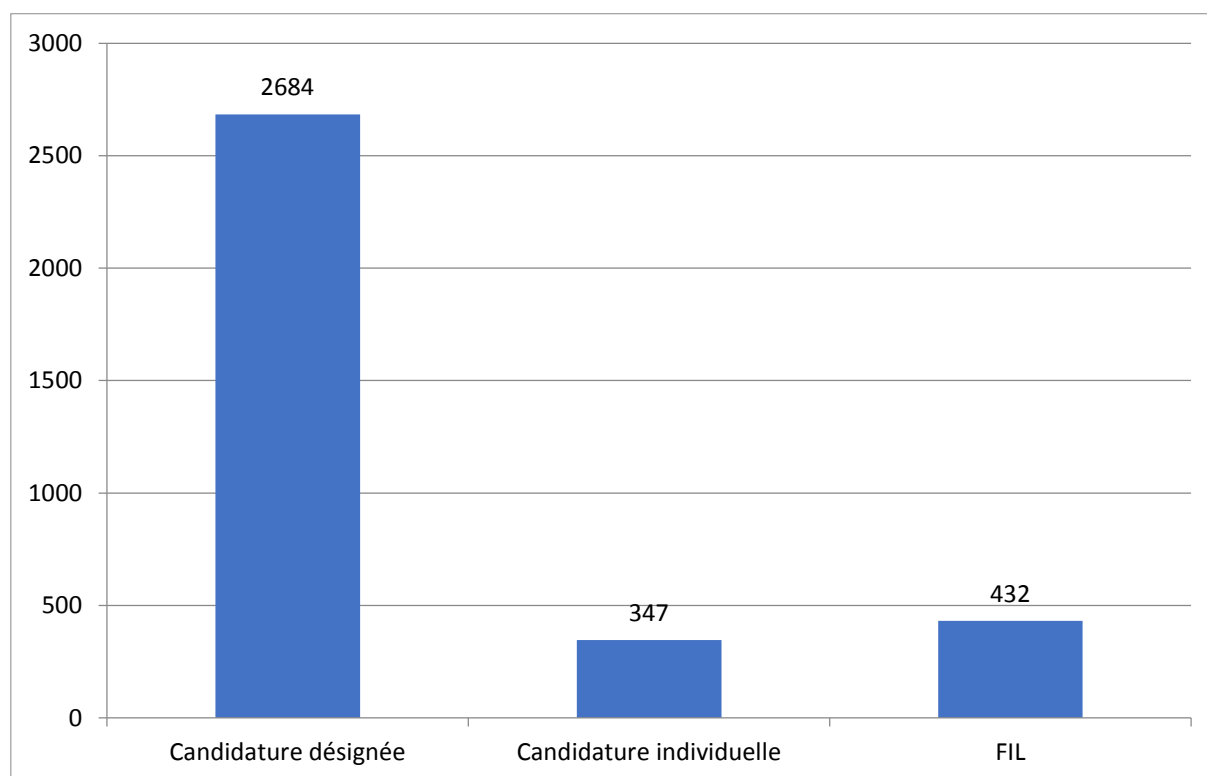
- l'indisponibilité de la brigade mobile, le manque de moyens de remplacement : il arrive que des brigadiers soient réaffectés en circonscription pour raisons de service.
- Mais aussi, une demande en remplacement trop importante dans l'offre : la lecture de l'offre 2018-2019 montrait un besoin en remplacement de 263 jours, or les possibilités de remplacement n'étaient que de 174 jours, indépendamment du nombre de brigadiers.
- L'annulation des sessions par les responsables de formation.
- Le manque de candidature à certains stages à candidature individuelle.

L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 DANS LE

SECOND DEGRE

Les formés

Figure 9 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures



Concernant le plan de formation 2018/2019, 26 % des dispositifs de formation sont à candidature individuelle, correspondant à 72 sessions et 347 personnels convoqués.

A la clôture de la campagne d'inscription,

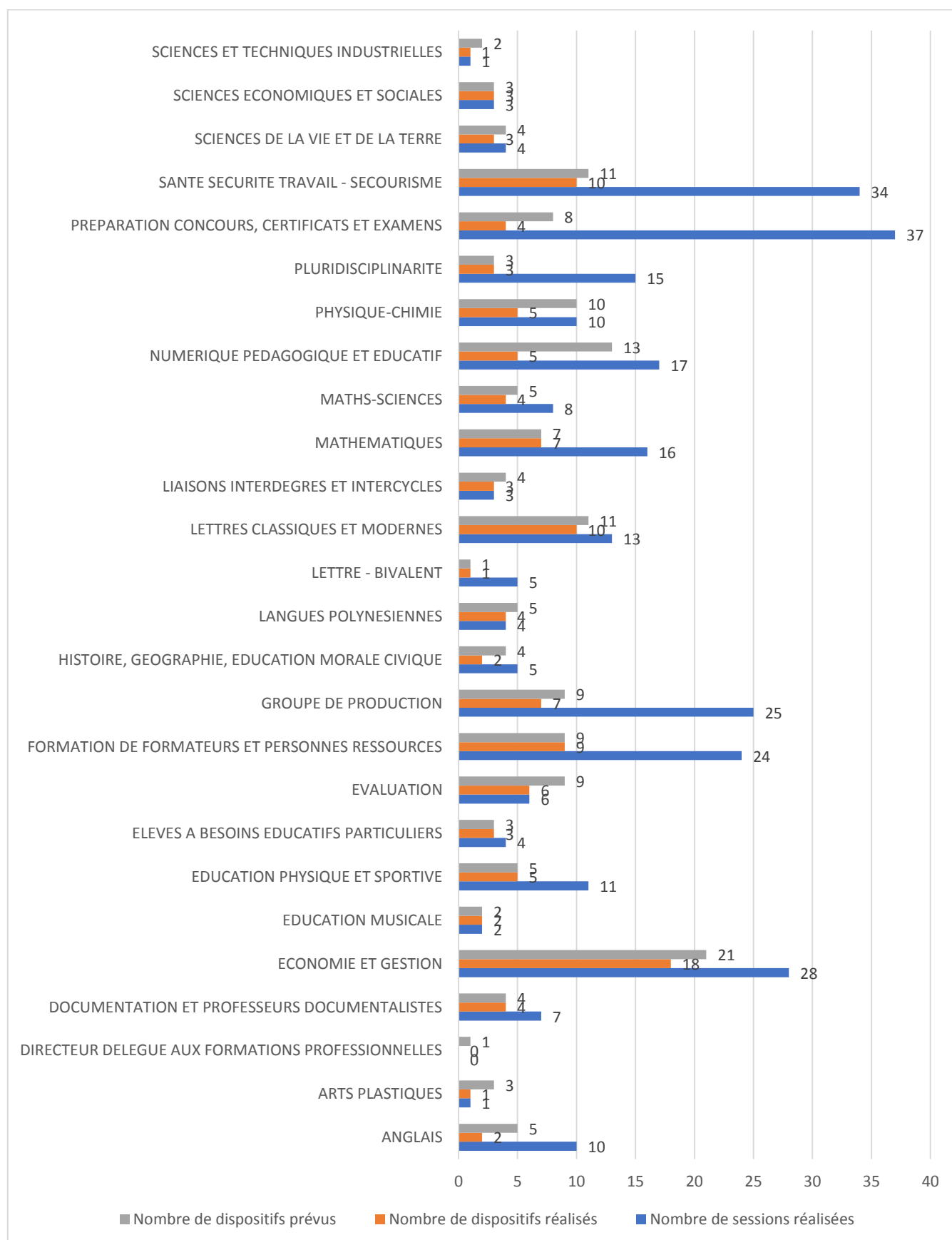
- 919 candidatures ont été exprimées aux modules du plan de formation 2018-2019,
- représentant 44 personnels, soit une moyenne de 2 demandes par personnel.
- 316 avis ont été rendus par les chefs d'établissements (34% d'avis rendus) avec un taux d'acceptation de 88,9% de ces avis.

Les formations d'initiative locale sont à candidature collective. Elles émanent des besoins identifiés en établissement. Les personnels sont donc désignés et inscrits dans GAIA par les chefs d'établissement. 21 FIL concernant 14 établissements dont 4 établissements des îles (Uturoa, Tahaa, Bora-Bora, Makemo) ont été mises en œuvre.

En 2018/2019, pour l'ensemble des actions de formation, il y a eu 3463 convoqués correspondant à 1746 personnels aux 139 modules de formation réalisés avec donc une moyenne de 24,9 convoqués par module.

Répartition des formations réalisées par thème

Figure 10 : Plan de formation réalisé en 2018-2019



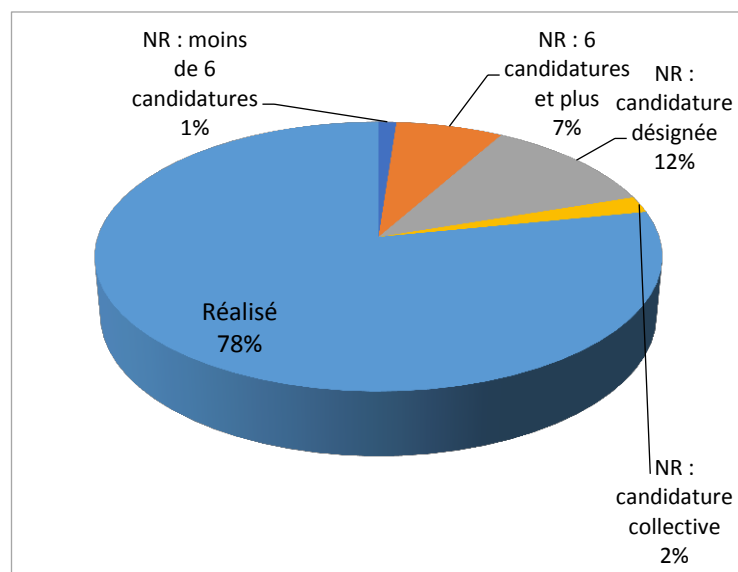
Le nombre de sessions est important pour l'économie-gestion (28), les groupes de production (25), les lettres (13), les langues (10), l'EPS (11), les mathématiques (16). Il s'agit surtout des formations en lien avec les réformes : réforme du lycée et du baccalauréat, réforme de la voie professionnelle.

Le thème SST correspond aux sessions de formation (34) liées à l'habilitation obligatoire des enseignants pour évaluer les élèves aux épreuves du baccalauréat : SST, PRAP IBC, ES&ST, travail en hauteur. Ce sont des sessions de formation initiale et de maintien des compétences renouvelables tous les 2 ou 3 ans en fonction des habilitations.

Les 24 sessions du thème formation de formateurs et personnes ressources correspondent aux formations de formateurs en ingénierie de formation (1^{er} et 2nd degré), aux formations de tuteurs du 2nd degré et des formateurs disciplinaires (mathématiques, sciences physiques).

La préparation aux concours compte 37 sessions. Il s'agit surtout des préparations à l'agrégation interne et préparation aux CAPES interne (économie gestion : 10 sessions, EPS : 9 sessions, mathématiques : 16 sessions, arts plastiques : 8).

Figure 11 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre



Le taux de réalisation des formations est de 70 % soit 140 modules représentant 293 sessions.

30 % des formations n'ont pas été mises en œuvre, soit 60 modules.

3 formations à candidature individuelle ont recueilli moins de 6 candidatures ; or 6 est le seuil requis pour monter une action de formation. Elles ont donc été de fait annulées (voir figure 12).

18 autres modules de formation à candidature individuelle ont recueilli un nombre suffisant de candidatures.

Le taux de réalisation de 70 % du plan s'explique de plusieurs manières :

- En février 2019, sur proposition du comité de régulation, le Vice-recteur et le Directeur général des enseignements ont validé :
 - la répartition de l'enveloppe budgétaire 2019 soit une utilisation totale du budget de janvier 2019 à juin 2019 puis une mise en œuvre à coût 0 d'août 2019 à décembre 2019,
 - la répartition de l'enveloppe budgétaire par discipline qui a permis de mettre en œuvre des formations dans tous les domaines.
- Les contenus des réformes se précisant dès janvier 2019, les formations ont pu démarrer dès le début de l'année.
- Davantage de modules ont été mis en œuvre en moins de sessions.

	Nombre de modules réalisés	Nombre de sessions réalisées	Moyenne de sessions par module
2016-2017	146	334	2,2
2017-2018	121	316	2,6
2018-2019	200	293	1,46

Figure 12 : Modules à candidature individuelle 2018-2019 non mis en œuvre

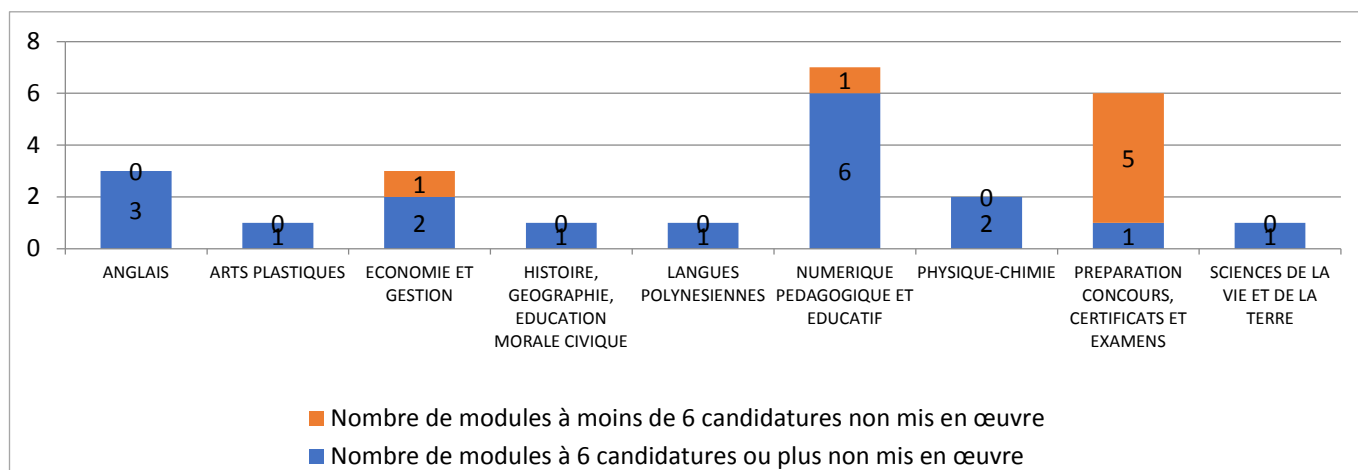
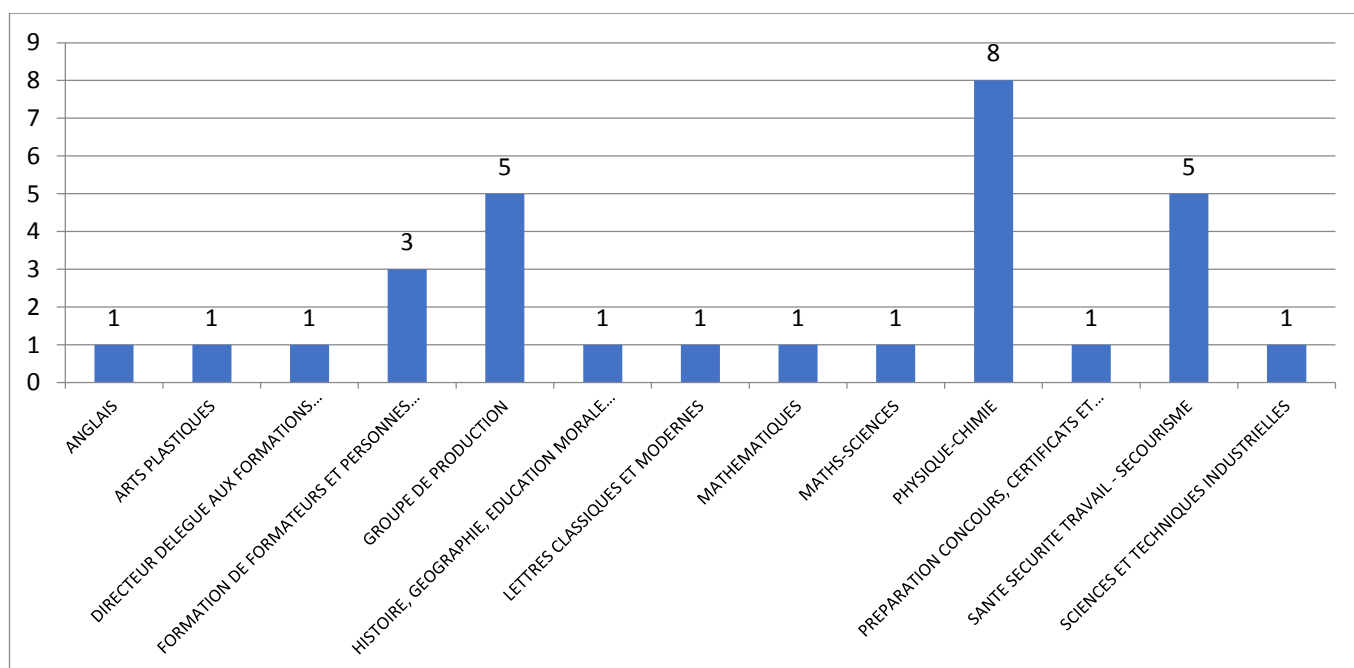


Figure 13 : Modules à candidature désignée 2018-2019 non mis en œuvre

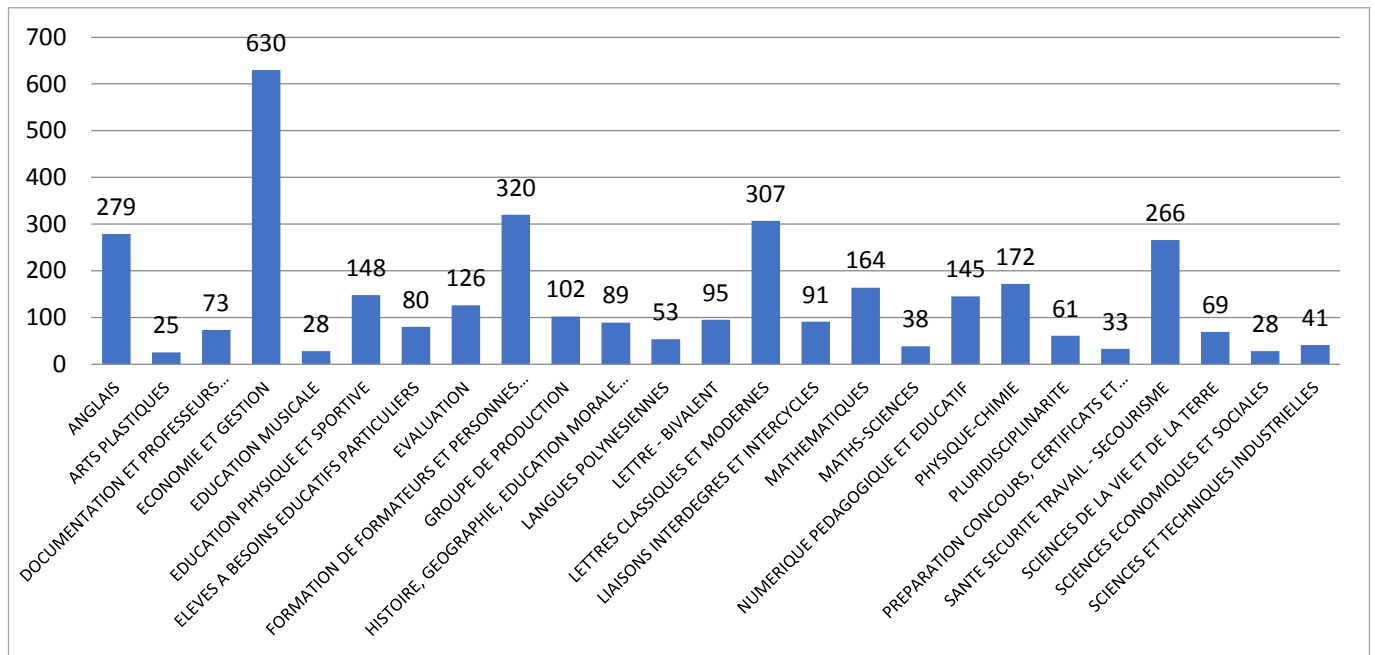


Les 30 % des modules de formation non mis en place s'expliquent par :

- une enveloppe budgétaire contrainte d'août à décembre 2018 ;
- majoritairement les formations à candidature désignée ont été privilégiées au détriment des formations à candidature individuelle qui n'ont pas pu être financées. On répertorie une offre importante des formations à candidature désignée : 94 dispositifs sans appel à candidature contre 42 formations à candidature individuelle soit plus du double.
 - 6 modules de préparations aux concours internes CPE/DOC/SVT et économie gestion (2 options) n'ont pas été mises en œuvre ;
 - sur les 14 modules sur le numérique éducatif et pédagogique, 7 n'ont pas été mis en œuvre ;
 - Les 3 modules en économie-gestion et les 3 modules en anglais non mis en œuvre sont à candidature individuelle ;
 - Les autres modules non réalisés sont répartis dans différentes disciplines (Arts plastiques, langues polynésiennes, sciences de la vie et de la terre, physique-chimie, histoire-géographie).
- Dans quelques cas, la décision d'annulation est à l'initiative des responsables de formation.

Répartition des formés par discipline

Figure 14 : Nombre de convoqués par thème en 2018-2019



Ce graphique donne un aperçu du nombre de convoqués par discipline :

- le grand nombre de convoqués en économie gestion s'explique par un nombre important de formations à candidature désignée et notamment concernant les rénovations des BAC, des CAP et des BTS (70%) mais également 1 formation comprenant 165 convoqués soit 26%.
- En EPS, 30% des convoqués ont participé à la formation sur la sécurité dans les activités de pleine nature, 30% ont bénéficié d'un dispositif sur le numérique. Les 4 autres dispositifs concentrent 40% des autres convoqués (le va'a, le savoir s'entraîner, la réforme du lycée, l'évaluation par compétences).
- En formation de formateurs et personnes ressources, on retrouve les formations en mathématiques et en sciences, encore la formation des tuteurs de terrain du 2nd degré ainsi que la préparation à l'admissibilité au CAFFA.
- Malgré un nombre important de sessions pour la préparation aux concours, certifications et examens (37), ce thème regroupe uniquement 33 convoqués (maths, arts plastiques, EPS, économie-gestion).
- En SST, le nombre élevé de convoqués s'explique par un nombre plus importants de modules dans les dispositifs. Dans les différentes habilitations, des formations de base, des formations de formateur de formateurs ainsi que des formations de maintien des acquis des formateurs et des formateurs de formateurs ont été mises en place (SST, PRAP, Travail en hauteur, PSC).
- En anglais, la réforme du lycée concentre 92% des convoqués.
- En lettres, la réforme du lycée comprend 41,6% des convoqués. Le reste des convoqués sont répartis sur différentes formations (langue au cycle 4, écriture au collège, lecture littéraire, compétences orales des élèves) dont une à candidature individuelle (démarches comparatistes français-tahitien).
- 83% des convoqués en physique-chimie et 65% en SVT sont concernés par la réforme et les nouveaux programmes.
- Dans le thème numérique pédagogique et éducatif, le dispositif de formation des référents numériques comprend 30% des convoqués alors que la formation en maintenance informatique concentre 44% des convoqués.
- Dans le thème évaluation, 100% des convoqués soit 7 modules de formation concernent des formations d'initiative locale.

Figure 15 : Nombre de dispositifs mis en œuvre

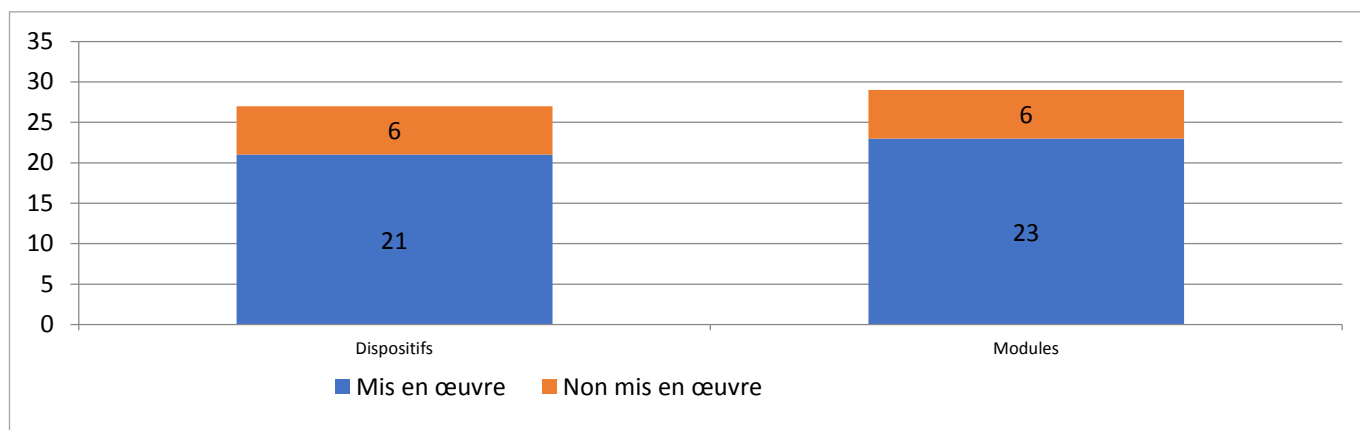
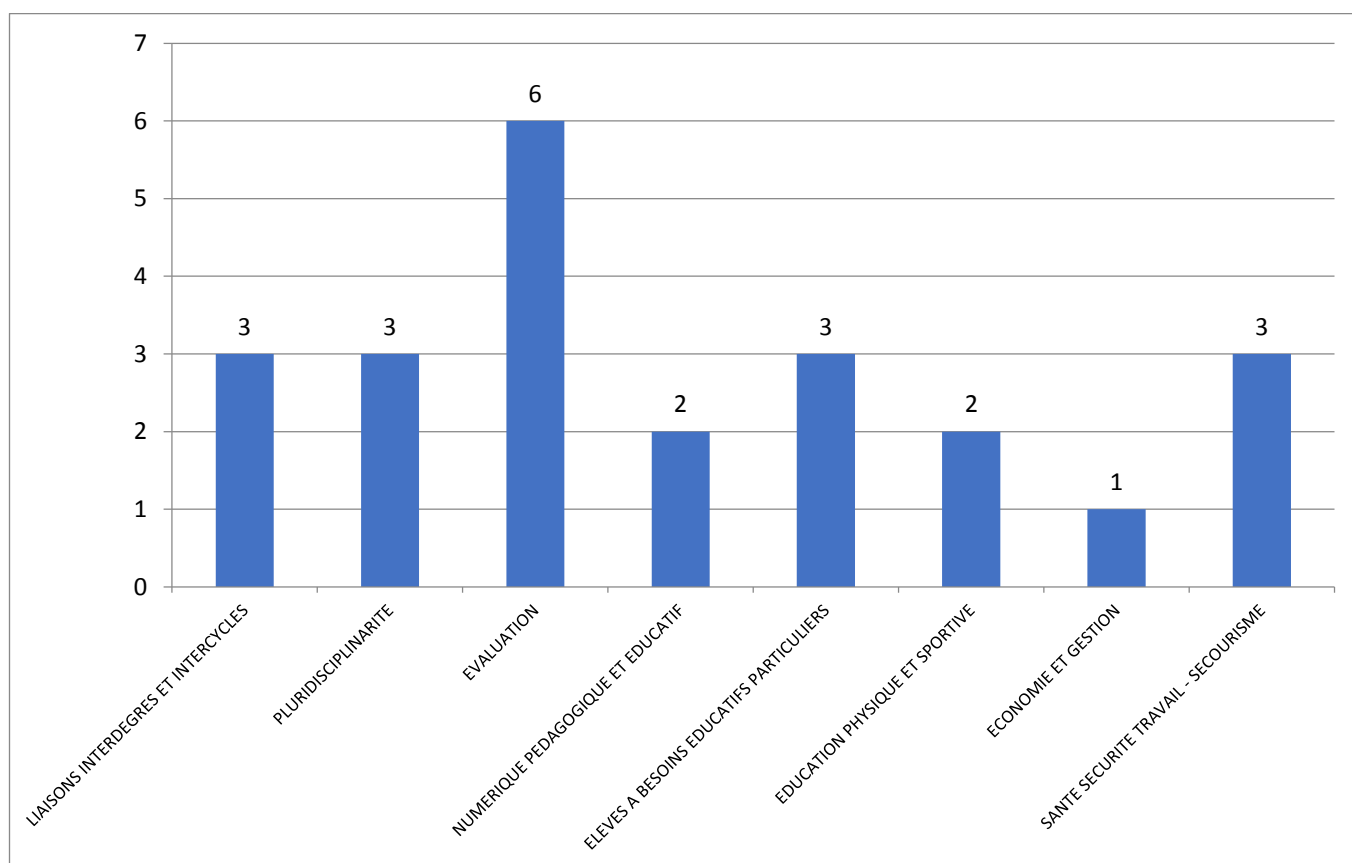


Figure 16 : Répartition par thème



Les demandes de formation d'initiative locale sont réalisées en 2 campagnes (1^{er} août au 31 septembre, 1^{er} décembre au 31 janvier).

21 formations d'initiative locale ont été mises en œuvre dans 14 établissements portant sur des thématiques qui leur sont propres :

- l'évaluation : l'enseignement et l'évaluation par compétences, l'évaluation positive ;
- la Pluridisciplinarité : l'estime de soi et la médiation scolaire ;
- les liaisons : collège-lycée et cycle 3 ;
- les élèves à besoins éducatifs particuliers : la différenciation pédagogique et la gestion de la grande difficulté scolaire ;
- les habilitations : PRP (prévention des risques professionnels) ;

Les établissements des îles éloignées ont particulièrement été demandeurs de FIL :

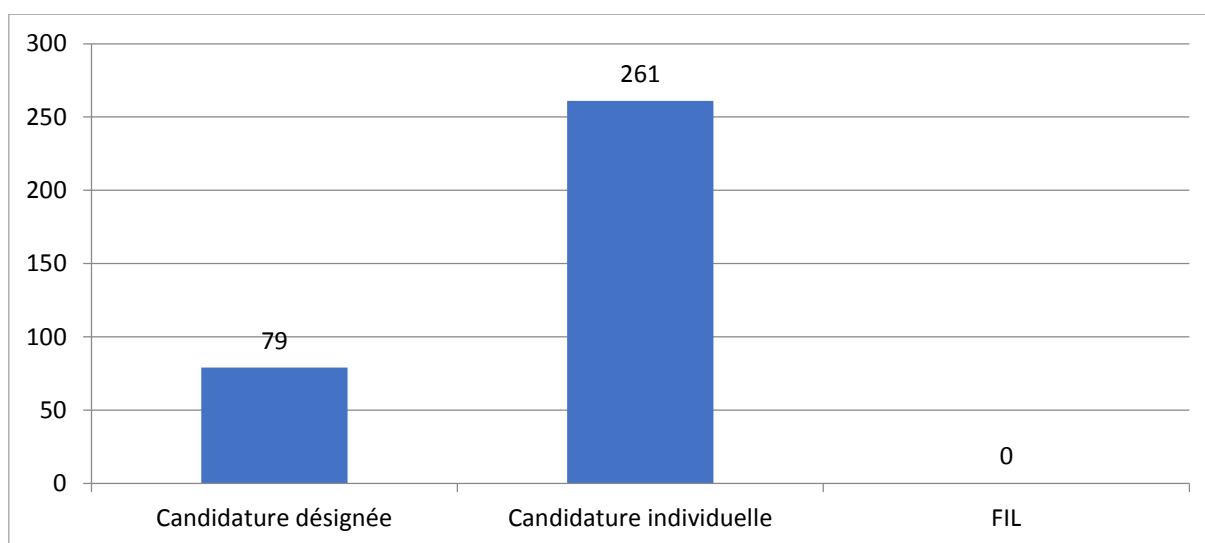
- lycée polyvalent de Bora-Bora (: prise en charge de la très grande difficulté et de l'hétérogénéité, la réforme du lycée (réflexion sur la programmation), l'évaluation par compétences et l'évaluation positive ;
- collège de Tahaa : le co-enseignement interdegré au sein du cycle 3 ;
- collège de Makemo : la médiation scolaire ;
- lycée d'Uturoa : l'évaluation positive.

Les 6 formations qui n'ont pas été mises en œuvre correspondent à des formations dont le formateur n'était pas disponible aux dates souhaitées par les établissements (La prise en charge de la difficulté scolaire, la gestion de classe, la psychologie de l'adolescent, la formation SST).

L'ACTIVITE DE FORMATION 2018/2019 POUR LES PERSONNELS ATSS

Les formés

Figure 17 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures



Concernant le plan de formation 2018/2019, 50 % des dispositifs de formation sont à candidature individuelle, correspondant à 37 sessions et 261 personnels convoqués.

A la clôture de la campagne d'inscription,

- 728 candidatures exprimées aux modules du plan de formation 2018-2019,
- représentant 225 personnels, soit une moyenne de 3,2 demandes par personnel, et un taux d'inscription aux formations de 25,3 % ;
- 234 avis ont été rendus par les chefs d'établissements (32% d'avis rendus) avec un taux d'acceptation de 79,5% de ces avis.

Le taux d'inscription est en hausse par rapport à celui de l'année d'avant.

En 2018-2019, il y a eu 340 convoqués aux 15 modules réalisés avec donc une moyenne de 22 convoqués par module.

Une FIL sur la maintenance des EPTE - formation à l'hygiène et restauration - au collège de Makemo a été demandée mais n'a pas pu être mise en œuvre.

Répartition des formations réalisées par thème et discipline

Figure 18 : Plan de formation réalisé en 2018-2019

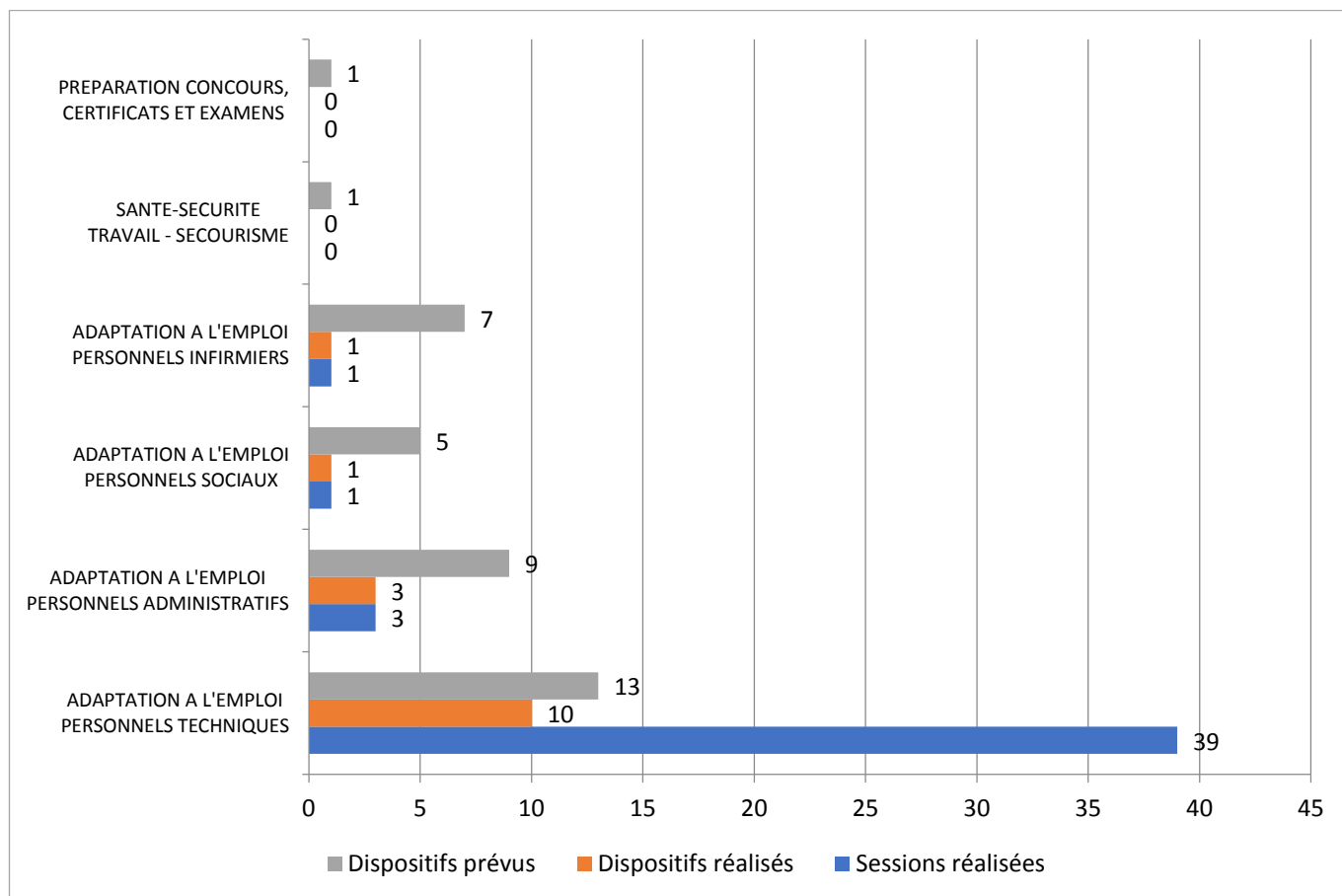
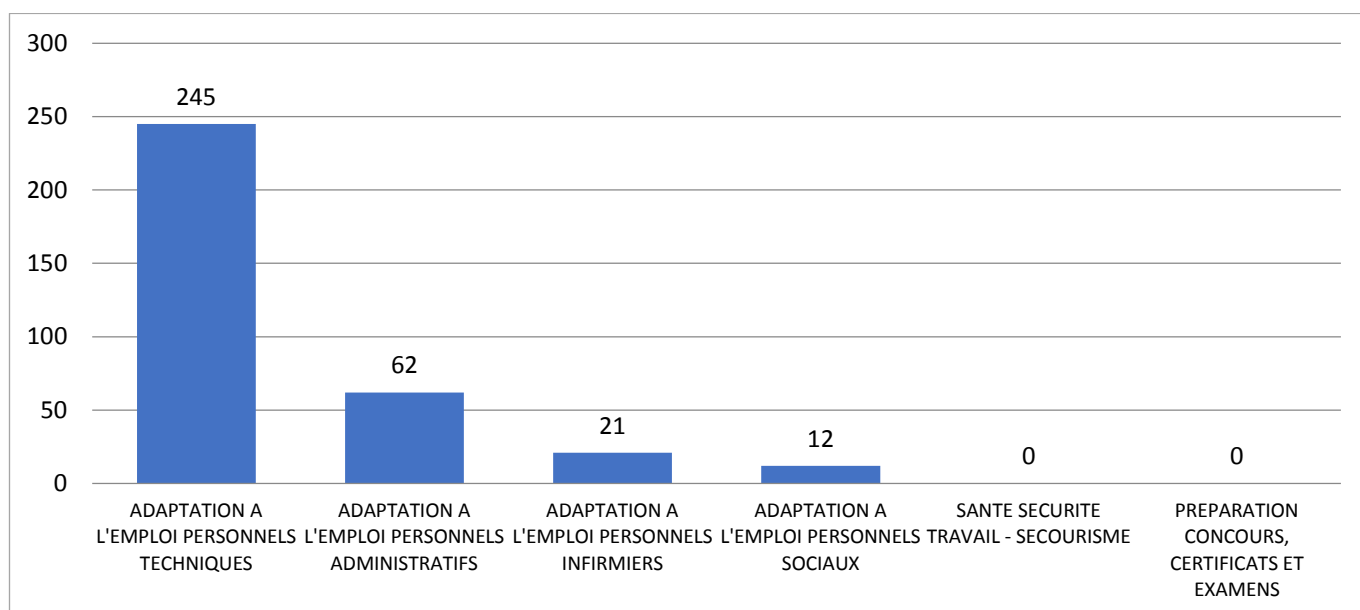


Figure 19 : Nombre de convoqués par thème en 2018-2019

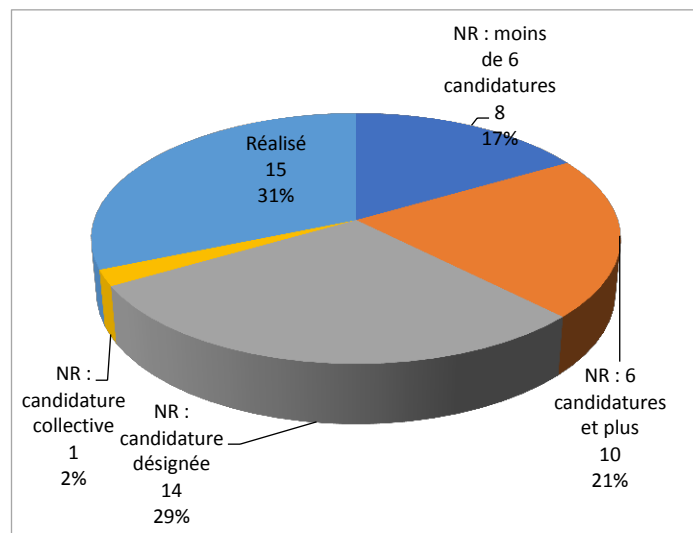


Le budget dédié au plan de formation des personnels ATSS est de 3 000 000 XFP, pour 888 personnels répartis sur l'ensemble des archipels. Le choix du comité de régulation pour cette année a été de favoriser les personnels techniques afin de répondre à la demande des établissements notamment dans la délivrance d'habilitations.

Ainsi, les dispositifs mis en œuvre en 2018/2019 sont :

- les personnels techniques (39 sessions) : habilitation électrique B0V-BE-BS et B2V-BR-BC, froid et climatisation, plomberie, habilitation en hauteur, PRAP, logiciel Presto et aménagement intérieur (rénovation des murs) dont certaines ont été délocalisées à Raiatea (3 dispositifs) ;
- les personnels administratifs à destination uniquement des agents et gestionnaires comptables (3 sessions) : l'analyse financière pour les comptables, la préparation budgétaire et le module de l'exécution budgétaire au compte financier ;
- les personnels infirmiers et sociaux ont participé à une formation chacune sur le bilan de santé infirmier et l'analyse des pratiques.

Figure 20 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre



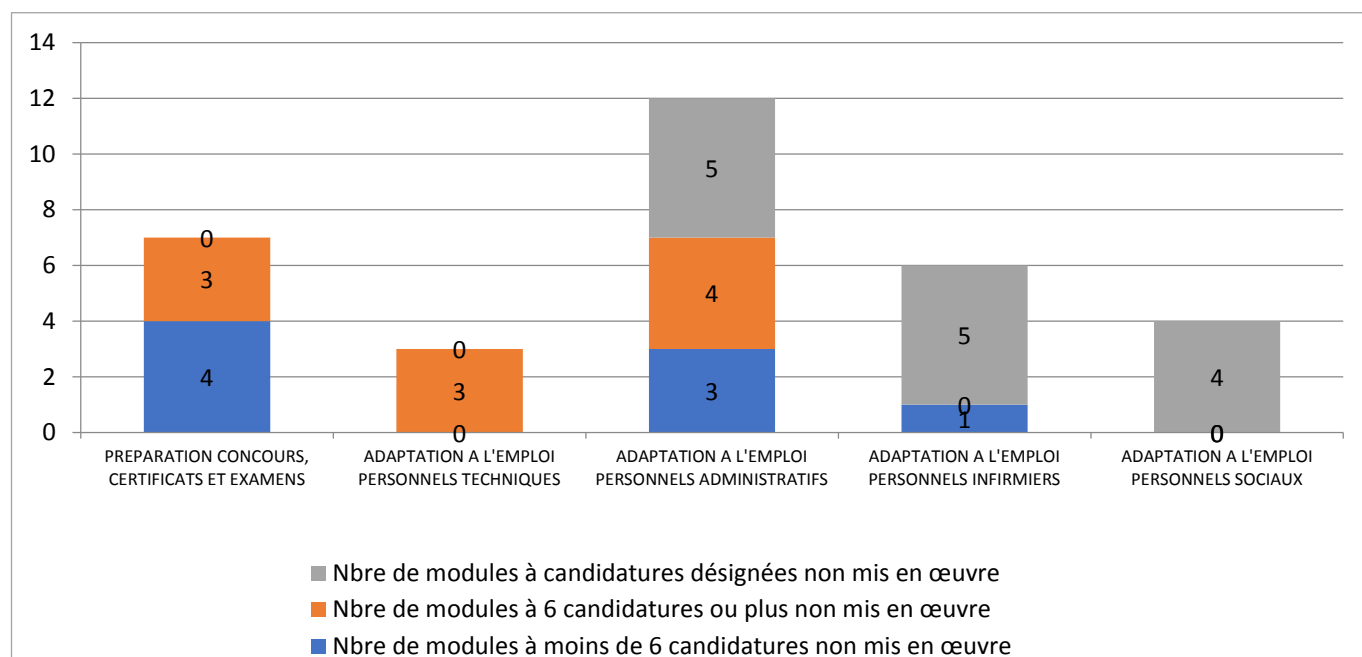
Le taux de réalisation des formations est de 31 % soit 15 modules représentant 44 sessions.

Les modules non mis-en œuvre concernent :

- les préparations concours, certificats et examens. Le départ des formateurs en est la raison essentielle. Ce sont des formations qui habituellement étaient à coût 0, les formateurs n'étant pas rémunérés.
- les personnels ATRF : des formateurs pour des modules techniques tels que les espaces verts, sols et surfaces, hygiène et sécurité en restauration n'ont pas été identifiés.
- Les personnels infirmiers et assistants sociaux.

Les personnels administratifs : modules de secrétariat et modules de bureautique (excel et word).

Figure 21 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre par thème



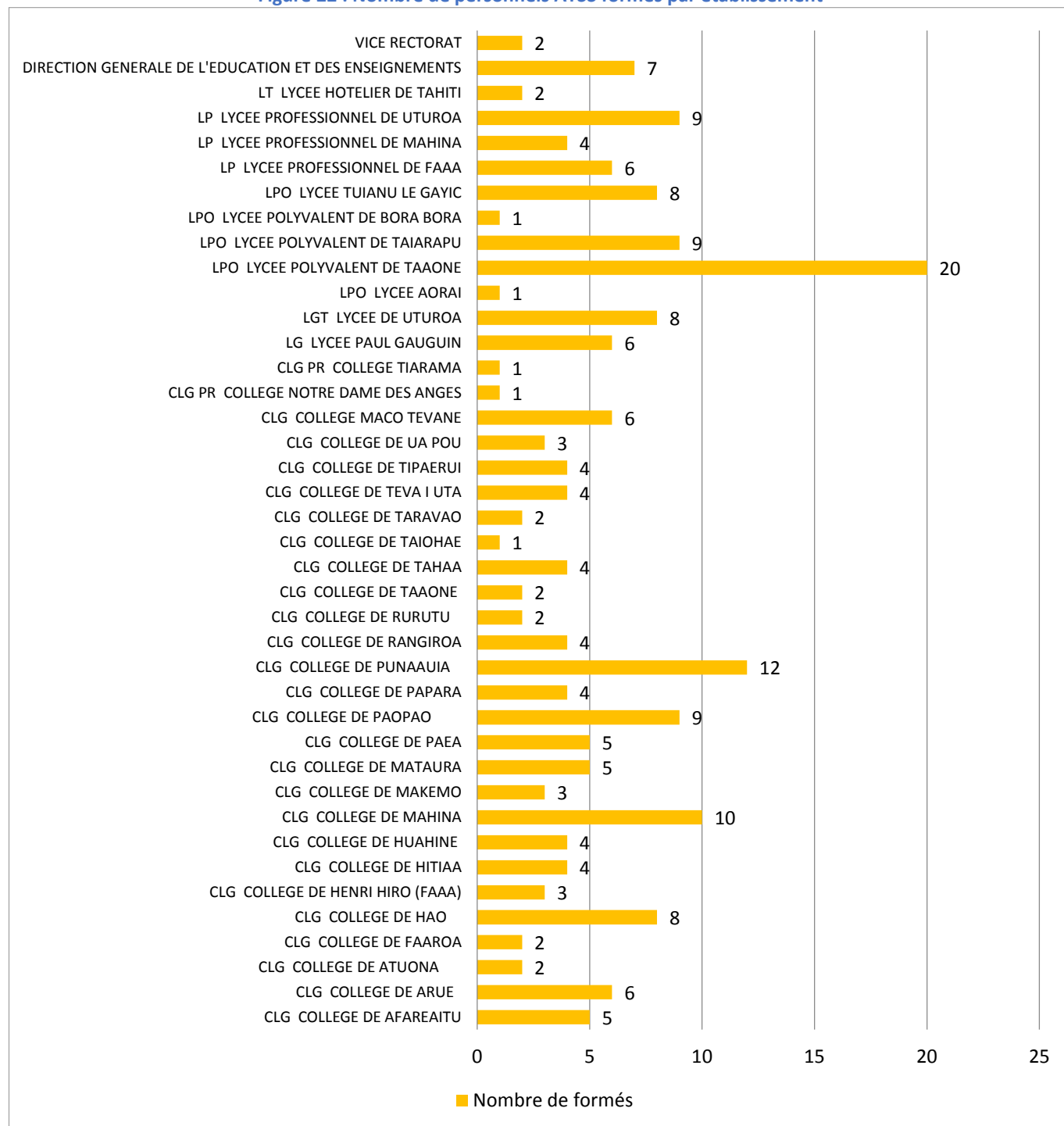
Les 69 % des modules de formation non mis en place s'expliquent par la priorisation des habilitations obligatoires des ATRF des établissements dans la réalisation de leurs tâches quotidiennes.

Par ailleurs, l'enveloppe budgétaire attribuée à la formation continue des personnels ATSS est limitée à 3 000 000 fcp par année, pour 888 personnels.

Toutefois, les autres catégories de personnels ont pu bénéficier de formations dans leurs domaines respectifs.

Répartition des formés par établissement

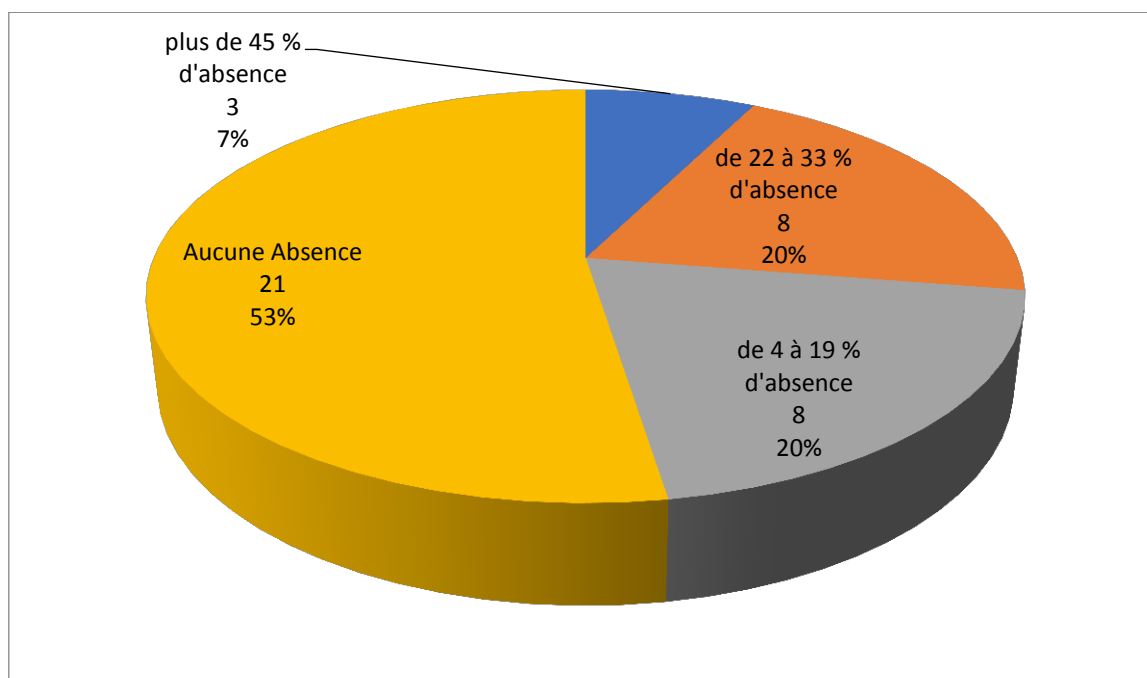
Figure 22 : Nombre de personnels ATSS formés par établissement



- Pour le lycée de Taaone, les 20 formés concernent : 3 personnels administratifs, l'assistante sociale ainsi que 16 personnels ITRF. Ils ont été convoqués sur 11 dispositifs, de l'analyse financière pour les agents comptables et gestionnaires à l'analyse de pratique pour l'assistante sociale, de la gestion de la restauration sur le logiciel Presto et également sur la maintenance des EPTE : aménagement intérieur-rénovation des murs, froid et climatisation, plomberie, prévention des risques, habilitation électrique niveau 1 et 2, habilitation travail en hauteur et enfin devenir sauveteur secouriste du travail.
- Le collège de Punaauia est passé de 3 personnels formés en 2017-2018 à 12 personnels en 2018-2019 et concernent l'ensemble des métiers : gestionnaire, comptables, infirmières, assistante sociale et agent technique.
- Trois formations ont été délocalisées sur Raiatea : la formation gestion de la restauration sur le logiciel presto au lycée général, ainsi que 2 formations pour les personnels techniques, prévention des risques et aménagement intérieur – rénovation des murs au lycée professionnel. Ces formations permettent de toucher un maximum de personnels des ISLV (25 personnels convoqués au total) pour un moindre coût.

Les présences et absences aux formations

Figure 23 : Nombre d'établissements en fonction du taux d'absence



Plus de 50 % des établissements ne présentent aucune absence aux formations.

Cependant, à l'inverse 3 établissements ont respectivement 46 %, 49 % et 54 % d'absence aux formations.

Ces absences sont préjudiciables compte tenu du nombre de places limitées à certaines formations et du coût des formations longues comme les habilitations.

On relève par ailleurs l'absence de certains stagiaires aux sessions d'examen à l'issue des journées de formation.

Figure 24 : Rapport entre le nombre d'heures de formation et les heures de présence-absence par établissement

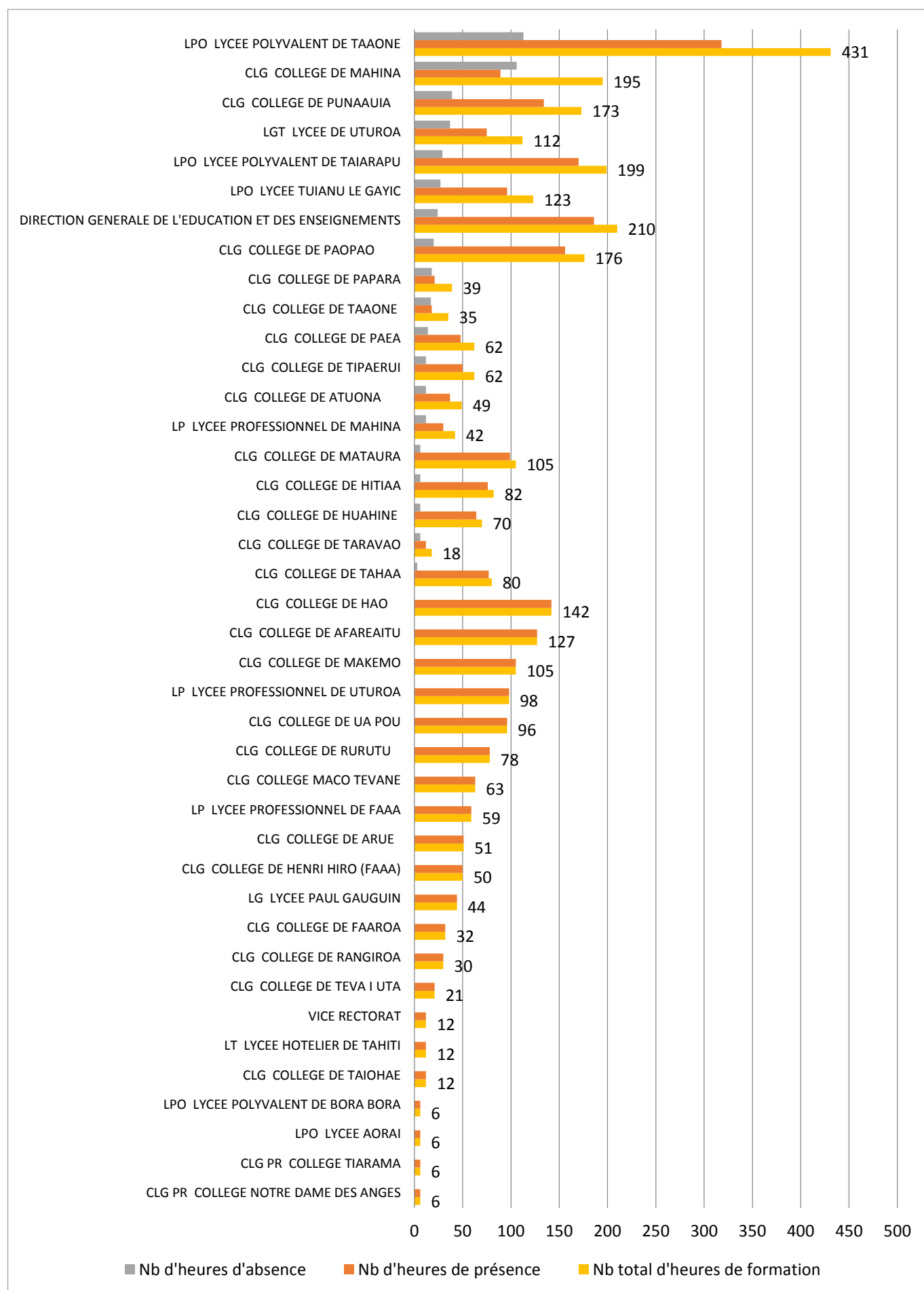
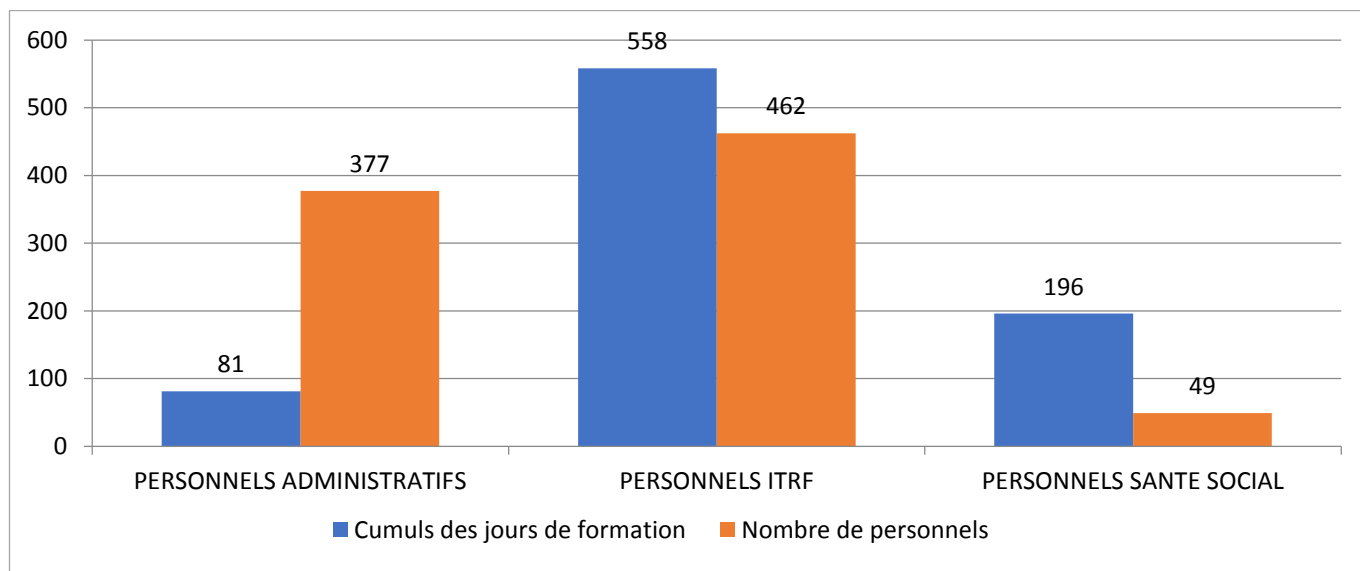


Figure 25 : Rapport entre le nombre de personnels et le nombre de jours de formation par métier

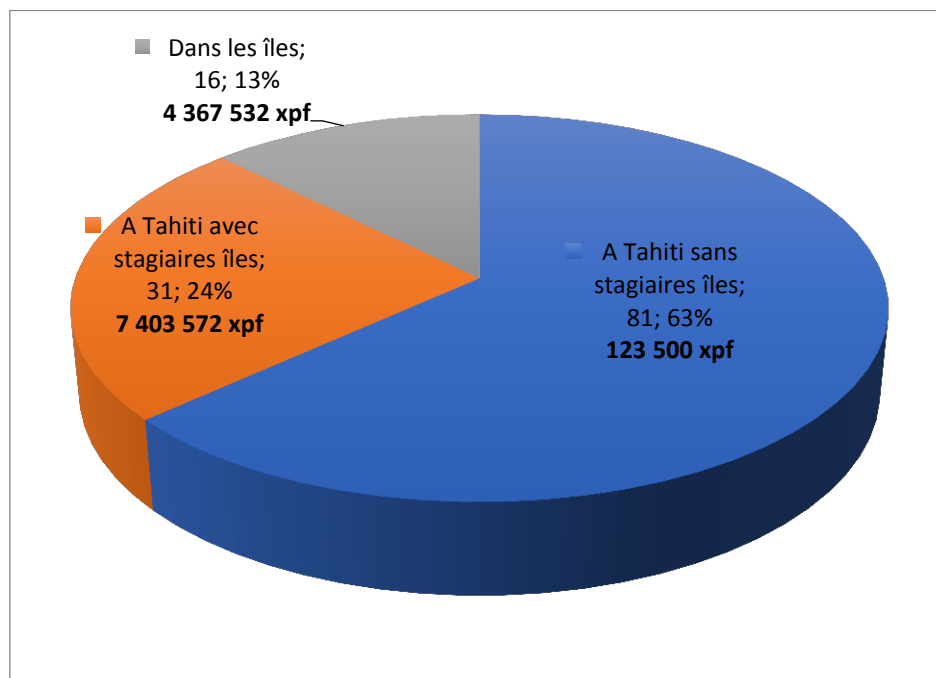


- Le cumul important du nombre de jours de formations peut s’expliquer par :
 - pour les personnels ITRF, des formations sur plusieurs jours avec des stages de théorie et de mise en pratique, souvent avec un nombre d’heure obligatoire pour pouvoir obtenir l’habilitation concernée par la formation : 18 heures de formation pour maximum 12 stagiaires pour une habilitation électrique, 14 heures de formation pour maximum 8 stagiaires pour une habilitation en hauteur ...
 - pour les personnels de santé et social, le suivi de la formation Secourisme pour devenir formateur, formation longue organisée sur 10 jours et 60 heures de formation par stagiaire.

UN EFFORT CERTAIN EN DIRECTION DES ILES

Dans le premier degré

Figure 26 : Proportion des sessions en fonction de la participation stagiaires Tahiti/ stagiaires autres îles et leur coût



Connaissant la forte dispersion des îles en Polynésie, on peut distinguer :

- les formations « à Tahiti sans stagiaires îles », qui sont celles ayant lieu à Tahiti sans la participation d’enseignants des îles ; les dépenses sont dues à la rémunération des formateurs ou au déplacement de certains formateurs des îles vers Tahiti ;
- les formations « à Tahiti avec stagiaires îles » voient la participation d’enseignants des îles. Les dépenses en plus sont dues en grande partie au transport des stagiaires et au transport des brigadiers lorsqu’ils assurent leur remplacement ;
- les formations « dans les îles » sont des formations décentralisées ; les dépenses sont imputables à la rémunération et au paiement des indemnités des formateurs se déplaçant de Tahiti vers ces îles, mais aussi aux déplacements inter-îles des stagiaires et de la brigade mobile de remplacement.

Lorsque des personnels se déplacent en inter-îles, une réflexion est menée en concertation avec les responsables de formation sur le lieu du stage, en prenant en compte :

- le public concerné (nombre, réalité géographique, ressources matérielles, numériques...),
- le nombre de formateurs : fixé à 1 pour 6 stagiaires des îles par le comité de régulation,
- les objectifs de la formation,
- le coût des déplacements,
- les dessertes aériennes et maritimes (coût, disponibilité, fréquence).

Plus de la moitié des formations du 1^{er} degré s’est déroulée à Tahiti sans stagiaires des îles. Il est à noter toutefois que ces stages n’engagent que 1% du budget, contre 11,8 millions pour les autres formations en faveur des îles ou faisant venir des stagiaires îles, soient 99% du budget.

A ces coûts vient s’ajouter le paiement des indemnités des brigadiers territoriaux en déplacement dans les îles, indemnités non imputées sur le budget formation, mais payées par le Pays.

Tableau 2 : Coûts moyens des sessions par espace géographique 2015-2019

Espace géographique	Coût moyen 2015-2016	Coût moyen 2016-2017	Coût moyen 2017-2018	Coût moyen 2018-2019	Nombre de stages 2016-2019	Coût moyen total 2015-2019
Marquises	851 210	688 651	273 348	283 209	23	524 104
Tuamotu-Gambier	741 002	620 179	517 316	129 643	22	502 035
Australes	(un seul stage)	689 467	762 289	364 345	12	605 367
ISLV	279 726	275 584	410 795	(un seul stage) 93 284	9	322 035
Moorea Maiao Huahine	165 819	200 959	290 707	x	9	219 162
Tahiti	3 626	6 168	16 238	1 526	251	6 890
Tahiti avec stagiaires des îles	154 991	236 811	308 067	238 825	98	234 673

Les dépenses imputables à une formation sont relatives aux variables suivantes :

- **les coûts des déplacements inter-îles des stagiaires, de la brigade mobile et des formateurs (avion, bateau, taxi)** : dépendants des tarifs en vigueur des prestataires (Air Tahiti, Terevau, autres...) ;
- **les indemnités des formateurs, lorsqu'ils se déplacent en inter-îles**, d'un montant de 10 024 xpf/jour (indemnités repas de 1754 fcp x 2, nuitée à 6 516 xpf) ;
- **les rémunérations des formateurs** (lorsque la formation continue ne fait pas partie de leurs missions) : 1 170 000 xpf en 2018-2019 (dont 923 000 xf pour les formations CAPPEI, soit 79 % du budget rémunération).

Depuis le début d'année 2019, plusieurs décrets et arrêtés sont venus modifier les tarifs en vigueur.

Un point de situation sur la réglementation applicable à la formation continue a été envoyé aux partenaires en avril 2019 et reste en attente de validation.

Afin de permettre un traitement équitable de tous les personnels, il est question de verser une indemnité de formation aux stagiaires du 1^{er} degré, comme cela est déjà le cas pour les stagiaires du 2nd degré :

- 15 752 xpf en indemnité journalière repas et nuitée,
- 361 fcp/km indemnités de déplacement .

Ces modalités sont à confirmer, pour une application rigoureuse, et sont indispensables à une gestion efficiente de la formation continue des personnels.

Figure 27 : Coût stagiaires et formateurs en fonction de la discipline

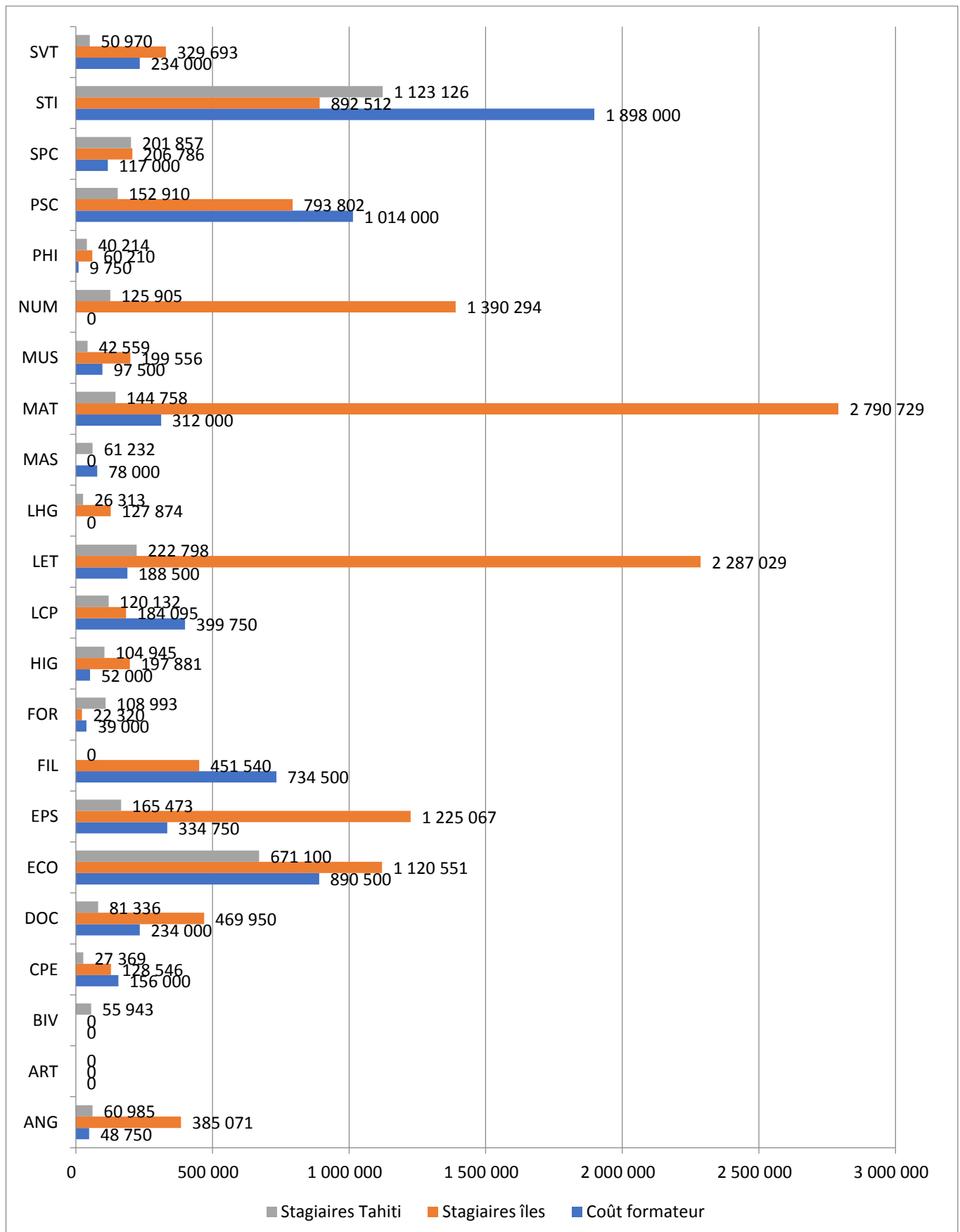
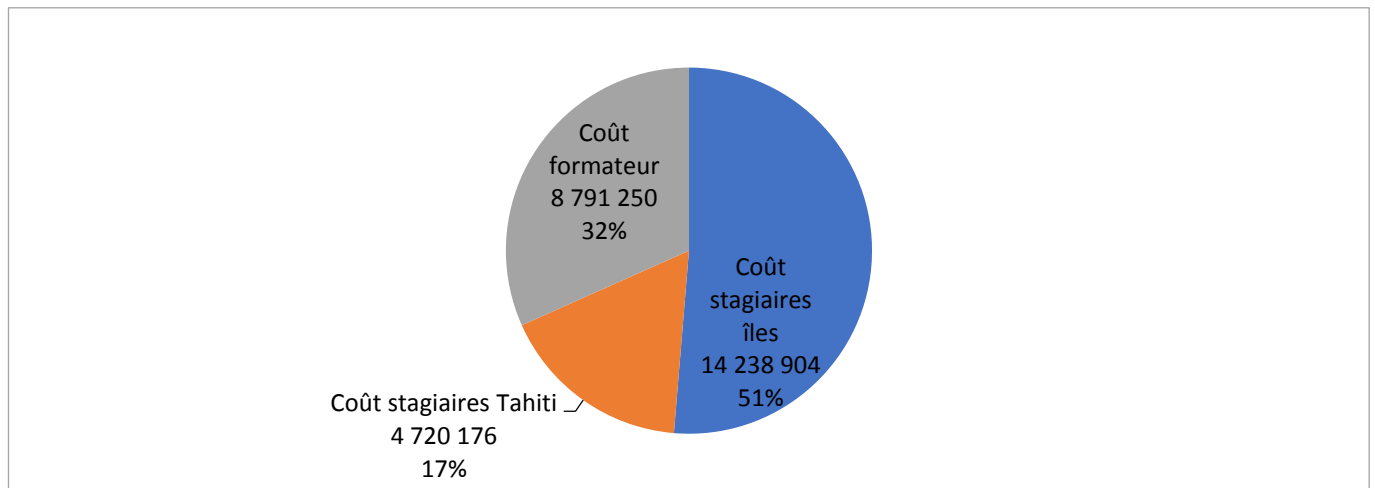


Figure 28 : Coût des formations selon la provenance des stagiaires



L'enveloppe engagée est à ce jour de 27 750 330 fcp. 51% de l'enveloppe budgétaire a été consacrée au paiement des transports et indemnités des stagiaires des îles éloignées. Il s'agit en majorité de formations qui se sont déroulées à Tahiti avec des stagiaires venant des îles éloignées. Quelques formations ont été délocalisées à Uturoa (13 sessions), à Bora-Bora (4), à Makemo et Tahaa pour des FIL. 24 sessions se sont déroulées dans les îles contre 269 à Tahiti.

Les enseignants des îles éloignées ont été convoqués sur la majorité des disciplines.

Les coûts ci-dessus représentent les montants engagés par le bureau des finances de la DGEE, transmis et extraits d'un fichier en ligne (dropbox).

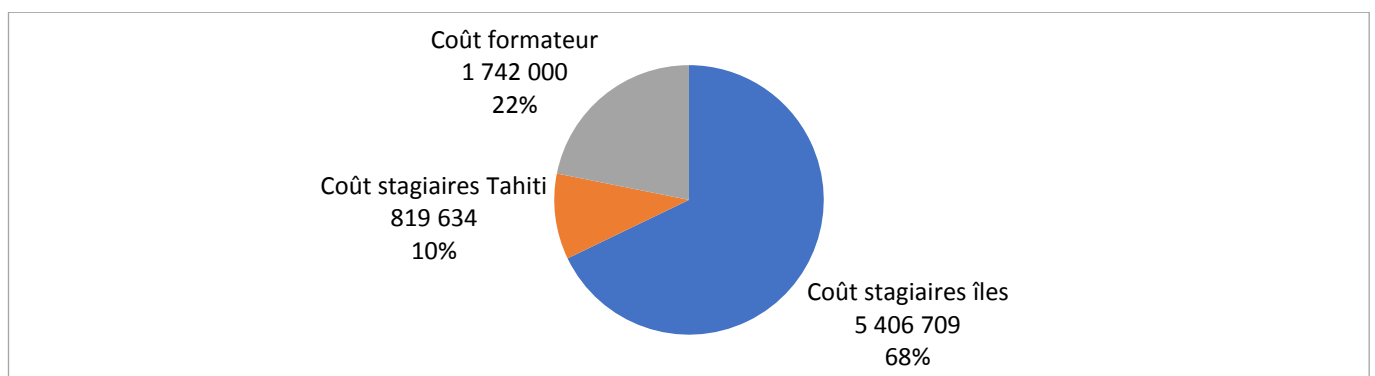
Pour les ATSS

Tableau 3 : Pourcentage des personnels ATSS formés par archipels

	TAHITI	MOOREA	ISLV	TUAMOTU	MARQUISES	AUSTRALES
Nombre de personnels	678	27	97	35	29	22
Nombre de personnels formés	125	14	28	15	6	7
Pourcentage de formés par archipels	18.88 %	51.85 %	28.87 %	42.86 %	20.69 %	31.82 %

29 % des personnels formés sont issus des îles éloignées (hors Tahiti et Moorea). Une hausse significative du nombre de personnels formés aux archipels Tuamotu et Marquises est à noter, ainsi le pourcentage de personnels formés passe respectivement de 21 % à 42 % pour les Tuamotu et de 4% à 31% pour les Australes.

Figure 29 : Coût des formations selon la provenance des stagiaires



BILAN SUR LES QUATRE DERNIERES ANNEES

D'EXERCICE

Ce bilan global de l'activité formation des quatre dernières années intègre des données à la fois du plan de formation des personnels enseignants du premier degré, celles du second degré et des personnels ATSS.

- **Le réalisé**

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nb de dispositifs	177	182	164	176
Nb de modules		297	270	242
% de réalisation (modules)	62 % (hors ATSS)	58 % 72 % (hors ATSS)	59 % 64,5% (hors ATSS)	48 % 56 % (hors ATSS)

Le pourcentage de réalisation du plan global de formation continue est faible au regard du travail de réflexion nécessaire à sa conception. Les raisons sont variables selon les types de personnels. Pour le premier degré, le facteur limitant principal est la disponibilité de la brigade mobile ; pour le second degré et les personnels ATSS, c'est l'enveloppe allouée à la formation qui l'est.

Au-delà du coût des transports inter-îles du fait de la dispersion géographique, le paiement des indemnités représente une part importante des dépenses. Ce paramètre va devenir problématique également pour le premier degré à court terme.

- **Inscription des dispositifs dans les orientations stratégiques, en %**

	2015/2016*	2016/2017	2017/2018	2018/2019
A1 Réussite des élèves		18 %	30 %	27 %
A2 Compétences professionnelles		80 %	68 %	62 %
A3 Equité scolaire		2 %	2 %	4 %
A4 Equité territoriale		0 %	0 %	2 %

* En 2015/2016, les axes prioritaires de formation sont différents de ceux de la période 2016-2020. Ils sont au nombre de 7 (la maîtrise des apprentissages fondamentaux, l'éducation prioritaire REP+, l'amélioration du climat scolaire, la prise en charge des élèves à besoins particuliers, l'enseignement des langues dans un contexte plurilingue, l'école maternelle facteur de réussite, la réforme des collèges).

- **Typologie des formations**

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Rapport candidature individuelle/désignée	40 %	29 %	29 %	19 %
Nombre de FIL		8	8	33

En 2015/2016, l'ensemble du plan de formation des personnels ATSS était à candidature individuelle. Par la suite, la proportion de ces formations a diminué au profit des formations à candidature désignée, compte tenu des besoins pressants des établissements à contrôler les personnels nécessitant des formations et habilitations spécifiques. Dans le second degré, la vague de réformes des voies générales et professionnelles justifie le choix de formations obligatoires.

La tendance constatée est l'évolution vers une formation de plus en plus prescriptive. Elle l'est quasi exclusivement dans le premier degré depuis 5 ans ; l'augmentation constatée de formations à candidature désignée, au détriment des formations à candidature individuelle est due à ce que l'on observe dans le second degré et pour les personnels ATSS.

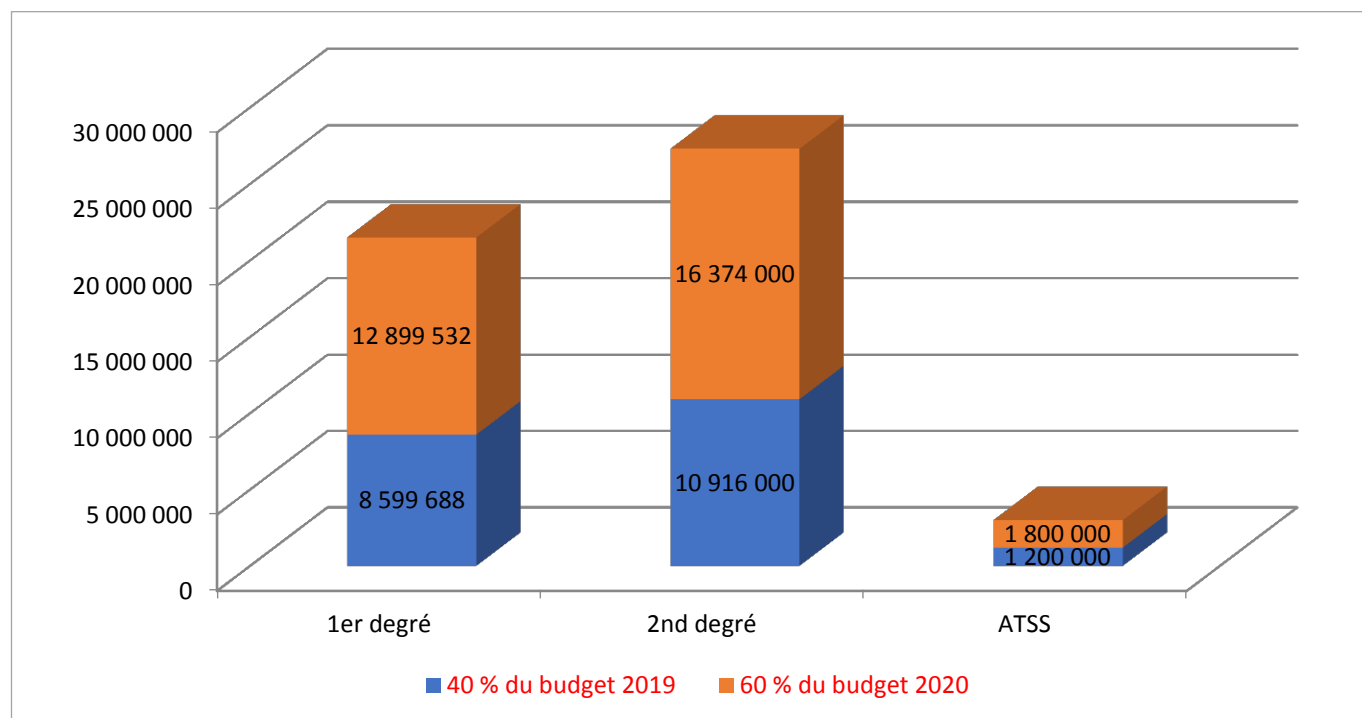
• Les bénéficiaires

	2015/2016	2016/2017	2017/2018	2018/2019
Nb de formés	3289	2651	2338	2694
% du public potentiel	67 %	43 %	38 %	42 %

En 2015/2016, le nombre élevé de bénéficiaires s'explique par le dispositif de formation lié à la réforme du collège qui s'est ajouté au plan de formation de l'année. C'est ainsi l'ensemble des enseignants de collège qui a pu en bénéficier.

PERSPECTIVES ET INTERROGATIONS

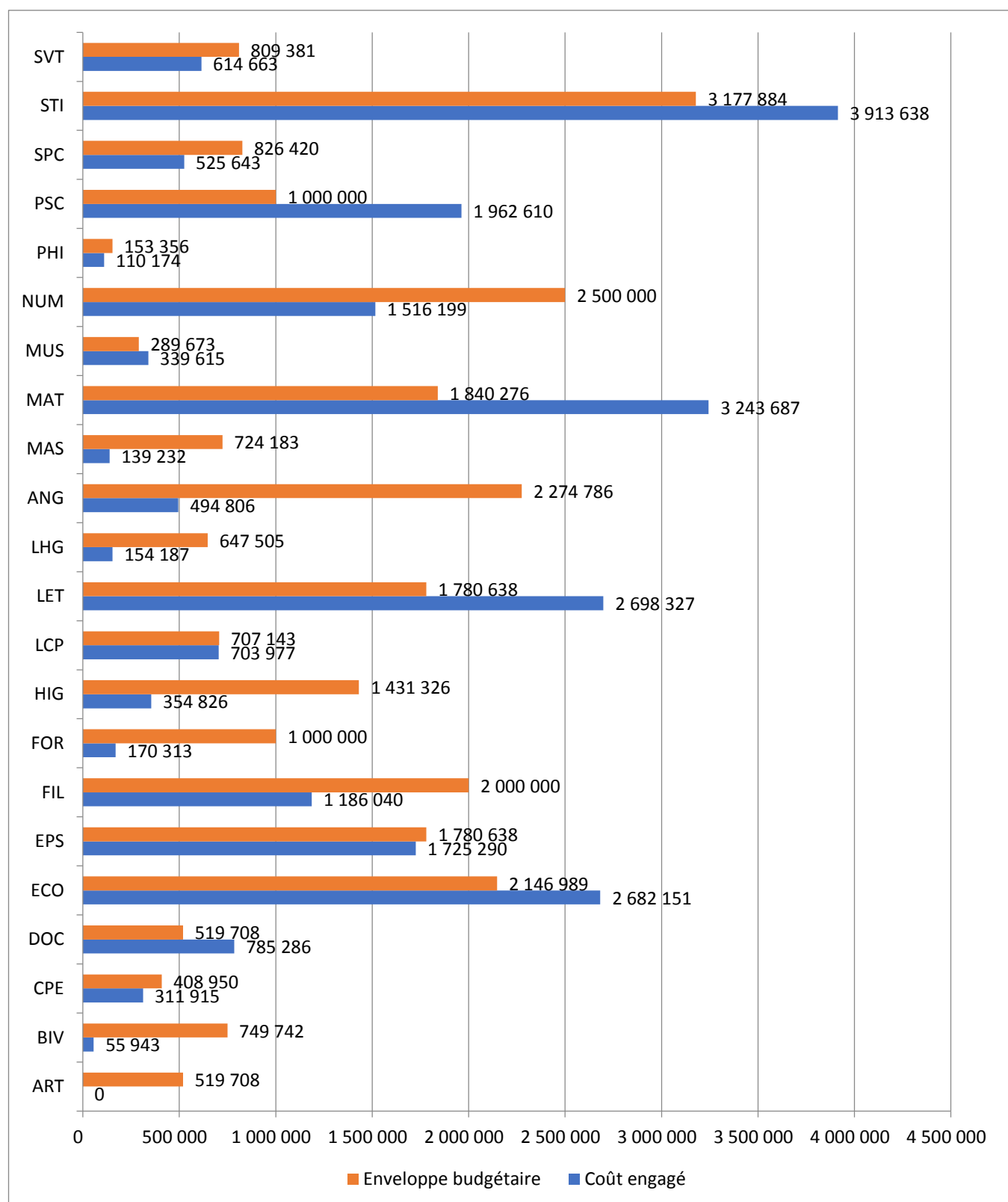
Figure 30 : Budget prévisionnel du plan de formation 2019-2020



Le plan de formation 2019/2020 devrait être financé de la façon suivante :

- pour le premier degré :
 - d'août à décembre 2019 : 40 % du budget 2019, soit
 - 8 599 688 XFP
 - de janvier 2020 à juin 2020 : 60 % du budget 2020, soit
 - 12 899 532 XFP
- pour le second degré, chaque discipline ou groupe de disciplines s'est vu attribuée une enveloppe propre. C'est ainsi que certains ont fait le choix de consommer la totalité de la dotation pour le plan de formation 2018/2019, ne mettant en place que des formations à coût zéro d'août à décembre 2019, comptant sur les 60 % budget 2020 pour financer le reste de leurs actions.

Figure 31 : Rapport entre l'enveloppe budgétaire et le coût engagé par discipline



- Pour que les responsables de formation puissent réguler la mise en œuvre de leurs actions de formation, les informations de liquidation doivent être mises à jour et leur être transmises régulièrement. Actuellement, seules les données d'engagement sont transmises au bureau de la formation continue de l'ESPE.

- Le modèle de formation dominant observé dans les actions de formation continue est le stage en présentiel. D'autres formes pédagogiques sont à investiguer ; diversifier les modalités de formation est un levier pour encourager les personnels à se former dans la durée.
- Les formateurs représentent 6% de l'effectif total des personnels à former. C'est un pourcentage et un nombre (379) qui est faible au regard du fait que « Formateur de formation continue » n'est pas un statut. Ce sont des personnels qui dans le meilleur des cas ont cette mission parmi d'autres ; mais pour certains, c'est une activité supplémentaire qui vient s'ajouter à un emploi à temps plein.
Il s'agit d'une part d'augmenter le potentiel humain nécessaire à la mise en œuvre des modules, et d'autre part, d'accompagner leur montée en compétences pour garantir la qualité et l'expertise des intervenants par une formation de formateurs plus continue et soutenue.
- On constate depuis 4 ans une baisse du pourcentage d'exécution du plan de formation continue ; les raisons ont été développées lors des bilans annuels. Si l'enveloppe devait rester constante, l'offre de formation par responsable de formation pourrait être plus limitée.
- Un prévisionnel, de même qu'une régulation du plan de formation d'un point de vue comptable est impossible tant qu'une décision claire sur les montants à appliquer concernant les indemnités de séjour, les indemnités de repas n'est pas prise, textes locaux vs textes état de février 2019. L'ESPE a travaillé avec la DGEE sur une note mettant à plat les deux textes ; cette note n'a pas été suivie d'effets. Or pour pouvoir mesurer l'impact du paiement des indemnités sur le budget de la formation continue du premier degré, il est nécessaire d'avoir une base clairement établie.

Table des figures et des tableaux

Figure 1 : Nombre de formateurs en fonction de leur corps.....	6
Figure 2 : Répartition des dispositifs par orientation dans l'offre de formation	8
Figure 3 : Nombre de dispositifs prévus en fonction du thème	9
Figure 4 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures.....	10
Figure 5 : Nombre de sessions et nombre de journées de formation par circonscription	11
Figure 6 : Nombre de sessions, nombre de convocations et nombre de journées de formation par mission.....	12
Figure 7 : Proportion des sessions ayant nécessité ou non des moyens de remplacement (en sessions).....	13
Figure 8 : Sessions 2018-2019 non réalisées (NR) dans le premier degré	14
Figure 9 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures.....	15
Figure 10 : Plan de formation réalisé en 2018-2019.....	16
Figure 11 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre	17
Figure 12 : Modules à candidature individuelle 2018-2019 non mis en œuvre	18
Figure 13 : Modules à candidature désignée 2018-2019 non mis en œuvre	18
Figure 14 : Nombre de convoqués par thème en 2018-2019.....	19
Figure 15 : Nombre de dispositifs mis en œuvre	20
Figure 16 : Répartition par thème.....	20
Figure 17 : Nombre de convoqués selon le type de candidatures.....	21
Figure 18 : Plan de formation réalisé en 2018-2019.....	22
Figure 19 : Nombre de convoqués par thème en 2018-2019.....	22
Figure 20 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre	23
Figure 21 : Modules 2018-2019 non mis en œuvre par thème	23
Figure 22 : Nombre de personnels ATSS formés par établissement.....	24
Figure 23 : Nombre d'établissements en fonction du taux d'absence	25
Figure 24 : Rapport entre le nombre d'heures de formation et les heures de présence-absence par établissement.....	26
Figure 25 : Rapport entre le nombre de personnels et le nombre de jours de formation par métier	27
Figure 26 : Proportion des sessions en fonction de la participation stagiaires Tahiti/ stagiaires autres îles et leur coût..	28
Figure 27 : Coût stagiaires et formateurs en fonction de la discipline	30
Figure 28 : Coût des formations selon la provenance des stagiaires.....	31
Figure 29 : Coût des formations selon la provenance des stagiaires.....	31
Figure 30 : Budget prévisionnel du plan de formation 2019-2020	33
Figure 31 : Rapport entre l'enveloppe budgétaire et le coût engagé par discipline.....	34
Tableau 1 : Dispositifs à candidature individuelle non mis en œuvre dans le premier degré	10
Tableau 2 : Coûts moyens des sessions par espace géographique 2015-2019	29
Tableau 3 : Pourcentage des personnels ATSS formés par archipels	31